

LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur
les dynamiques sociales et le développement local**

BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80

BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58

**Observatoire
de la décentralisation au Niger**
(Enquête de référence, 2002)

Les pouvoirs locaux à Shadakori

Aboubacar Souley

Février 04

Etudes et Travaux n° 22

Cette étude a été financée par le Bureau de la Coopération suisse au Niger

Table des matières

Avant-propos :	3
<i>Où en est la décentralisation ?</i>	3
<i>Les sites de l'Observatoire</i>	4
Présentation	5
Shadakori : du canton à l'agglomération	6
<i>Le canton</i>	6
<i>Détour historique</i>	7
<i>L'agglomération, chef-lieu de canton</i>	9
Les acteurs principaux de la scène cantonale	12
<i>Le pouvoir dit coutumier</i>	12
<i>Les associations</i>	17
<i>Le pouvoir administratif</i>	22
<i>Le pouvoir religieux</i>	29
<i>Les ressortissants</i>	29
<i>Les projets</i>	31
Sur la décentralisation	32
Des indicateurs pour les enquêtes ultérieures	34
<i>Une chefferie incontournable</i>	34
<i>La dynamique associative</i>	34
<i>La maîtrise d'ouvrage par "les populations"</i>	34
<i>L'Etat décrédibilisé par les projets</i>	34
Pour conclure : retour sur quelques difficultés rencontrées	36
<i>Repères bibliographiques</i>	39
<i>Liste des sigles et acronymes</i>	40

Avant-propos :

à propos de l'Observatoire de la décentralisation

Le rapport ci-dessous est le résultat d'une étude de référence menée sur un des sites de l'Observatoire de la décentralisation, programme de recherche du LASDEL.

Le LASDEL s'est proposé avec ce programme d'observer et d'analyser, à l'échelon local, la nouvelle donne socio-politique qu'implique la future décentralisation au Niger. Avec l'appui de différents partenaires (en particulier Coopération française, Coopération suisse, Commission européenne, IRD et CODESRIA), ce programme de recherche pluri-annuel a entrepris, dès avant la mise en œuvre de la décentralisation, de mener des études de références sur une série de sites répartis dans l'ensemble du pays (à ce jour, des études sur 11 sites ont été financées), afin de décrire, dans leur diversité et leur complexité, les configurations actuelles des pouvoirs locaux, au sens large du terme.

Lorsque la décentralisation sera mise en place, des études annuelles seront menées à nouveau sur chacun de ces sites, afin de suivre les modalités d'exécution de la réforme sur le terrain, et ses effets sur l'arène socio-politique locale.

Le local sera en effet considéré d'une part comme une "arène", où interviennent des acteurs hétérogènes dotés de ressources locales et extra-locales variées (chefs, notables, ressortissants, hommes politiques, commerçants, personnels de projets, fonctionnaires, associations, etc.), et, d'autre part, comme un espace public et étatique émergent, où les représentants de l'Etat et ceux des populations interagissent autour de normes multiples (locales, régionales et nationales), souvent non stabilisées.

Toutes les enquêtes ont été menées selon une problématique commune définie collectivement par les chercheurs du LASDEL pour l'Observatoire de la décentralisation. Un même cadre méthodologique a aussi été utilisé, avec une phase collective sur la plupart des sites (canevas ECRIS), regroupant plusieurs chercheurs du LASDEL et plusieurs enquêteurs (de niveau maîtrise en sociologie), suivie d'une phase individuelle plus longue, avec le chercheur responsable du site assisté d'un ou deux enquêteurs. Le canevas ECRIS¹ est essentiellement basée sur des enquêtes qualitatives auprès de "groupes stratégiques", avec une entrée préférentielle par les conflits. La phase individuelle recourt aux méthodes classiques de la socio-anthropologie: observation directe ou participante relativement prolongée, entretiens à partir de canevas d'entretien souples, études de cas, collecte documentaire.

Où en est la décentralisation ?

Les lois de 1996 constituent la base des actuelles réformes administratives nigériennes : elles organisent le pays en régions, elles-mêmes sont divisées en départements, les départements en arrondissements et les arrondissements en communes. Les régions, départements et communes sont érigés en collectivités territoriales². Quant à l'arrondissement, c'est une circonscription administrative d'encadrement des communes.

Un premier schéma de décentralisation préconisé par le Haut Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation (HCRA/D) a servi de base sous la IV^{ème} République aux élections locales de février 1999 : on a procédé alors à l'élection de conseils régionaux, de conseils départementaux, et de conseils communaux pour les communes urbaines et certaines communes rurales nouvellement créées³. Les élections ont eu lieu, le parti au pouvoir (RDP) les

¹ ECRIS : enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques (voir Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998 : 262-265)

² Seules des communes urbaines étaient, et sont toujours en place, dans les principales agglomérations du pays, avec des maires (administrateurs délégués) nommés par l'exécutif (le Niger n'a connu des maires élus que dans les années 60, pour les trois principales villes du pays, mais sous un régime de parti unique)

³ Les communes urbaines étaient les 21 communes urbaines déjà existantes, plus 24 nouvelles communes urbaines créées sur la base des chefs-lieux d'arrondissement ; en outre, 27 communes rurales étaient créées sur la

perdit, elles furent annulées. On en revint à la situation précédente. On sait que, peu après, un coup d'Etat militaire renversa le régime, avec une transition jusqu'aux élections présidentielles de décembre 1999 et la mise en place de la V^{ème} République.

La question de la décentralisation a de nouveau fait son apparition en 2000-2001, avec de nombreuses hésitations sur ses modalités comme sur son calendrier. Un nouveau schéma a finalement été choisi, celui de la communalisation intégrale des cantons (et de certains groupements). Ce schéma, dit « schéma 2000 » prévoit la création de 265 communes, correspondant approximativement au nombre de cantons existants, plus les postes administratifs et quelques créations nouvelles. Les lois conformes à ce schéma ont été votées par l'Assemblée nationale en mai 2002 et promulguées (à l'exception d'une seule⁴) par l'exécutif en juin 2002. Des opérations de sensibilisation et des « consultations publiques » autour de la décentralisation ont été menées à travers le pays, par le Haut Commissariat, comme, plus récemment, par les députés.

Mais la répartition des pouvoirs et des compétences entre les deux instances qui recouvriront demain le même territoire, à savoir les chefs de canton d'un côté (qui resteront en place) et les futurs exécutifs communaux de l'autre (maires et conseils municipaux élus) n'est toujours pas claire. De même, de nombreuses contestations ont vu le jour, relatives aux limites des communes ou à leur chef-lieu, et à la création éventuelle de communes supplémentaires, à partir des « groupements » ou sur d'autres bases revendicatives.

Quant à la date des élections, elle est annoncée pour l'année 2004.

Les sites de l'Observatoire

Sites	Statut actuel	Régions	Responsable
Shadakori	canton	Maradi	Aboubacar Souley
Birnin Lalle	canton	Maradi	Abdoulaye Mohamadou
Bana	canton	Dosso	Adamou Moumouni
Albarkaizé	village	Dosso	Adamou Moumouni
Gorouol	canton	Tillabéri	Eric Hahonou
Diomana-Dessa-Famale	villages	Tillabéri	Abdoua Elhadji Dagobi
Ngourti	poste adm	Diffa	Hadiza Moussa
Balleyara	poste adm	Tillabéri	Eric Hahonou
Tillabéri	commune pref.	Tillabéri	Eric Hahonou
Filingué	sous-pref.	Tillabéri	Mahaman Tidjani Alou
Tabélot	village	Agadès	André Bourgeot
In Gall	poste adm	Agadès	André Bourgeot, Eric Hahonou
Tchintabaraden	sous-pref.	Tahoua	Abdoulaye Mohamadou
Abalak	sous-pref.	Tahoua	Abdoulaye Mohamadou

Niamey, novembre 03

L'équipe du LASDEL

base des postes administratifs. Pour le reste du pays, il n'y avait pas de communes (les cantons restaient donc placés sous la seule autorité des chefs en place).

4 Il s'agit de la loi portant composition et délimitation des communes

Présentation

L'enquête de référence sur le site de Shadakori s'est déroulée en deux vagues : un premier passage de 21 jours en octobre 2001 et un second passage de deux semaines, avec la participation de deux enquêteurs, en mai 2002. Cette enquête se présente comme une mise à jour de données recueillies en 1997⁵, lors d'une précédente étude sur les pouvoirs locaux (voir conclusion).

Nous reviendrons, d'abord, brièvement, sur l'histoire du canton. Ensuite, les acteurs principaux de l'arène locale seront présentés ; la plupart n'ont pas changé depuis cinq ans, du moins pour ce qui est de leur composition sociologique. Puis, nous évoquerons les perceptions de la décentralisation par les acteurs locaux ; la notion demeure méconnue en dehors de ses enjeux électoralistes. En dernier lieu, il sera question des indicateurs pertinents, selon les données analytiques, qui seront particulièrement suivis ultérieurement.

⁵ Souley : 1997.

Shadakori : du canton à l'agglomération

Le canton

Nous sommes dans la région de Maradi et précisément dans la sous-préfecture de Gidan Rumji. Cette entité créée en 1972 se confond quasiment, en terme de couverture territoriale, avec la province de Tsibiri ou du Gobir qui compte quatre cantons : Gidan Rumji, Gidan Sari, Sayi Sabuwa et Shadakori⁶.

Shadakori couvre un peu plus du quart du territoire de la province soit plus de 1200 km² (1.229 ou 1.240 selon les sources). Le nombre de villages administratifs recensés officiellement atteint 107 ; plus des deux tiers de ces villages (79) comptent moins de 500 habitants, 25 villages ont entre 500 et 1000 habitants et seuls trois villages ont entre 1000 et 2000 habitants (cf. Saadou : mars 1999). En 1999 la population était estimée à 63180 habitants par la sous-préfecture. Elle est majoritairement (environ 70%) constituée d'agriculteurs sédentaires hausaphones Gobirawa (gens du Gobir). Il existe d'autres groupes hausa minoritaires et quelques groupes peuls et kel tamajeq.

L'organisation dominante de la région reste souvent gardée sur le *gida*, « ensemble d'habitants qui sont dans une même cour dans laquelle peuvent habiter plusieurs hommes mariés, chacun avec son propre ménage » (Diarra Doka, 2001 : 6). Le *gida* est aussi une unité de population vivant essentiellement d'activités agricoles pratiquées sur des *gandu* (champs collectifs gérés par les chefs de famille). Les individus disposent, néanmoins, de biens propres et surtout de champs individuels (*gamana*) dont les superficies tendent à s'accroître au détriment des *gandu*.

Les ménages connaissent un fort taux de divorce. Selon Grégoire, les femmes sont aussi confrontées à une sorte d'insécurité matrimoniale que l'on ressent à travers leurs stratégies économiques : « elles investissent dans le bétail qui est un capital mobile susceptible de les suivre dans leur déplacement. La fréquence de divorce fait aussi que les dépenses de mariage sont plus fréquentes, ce qui rend plus difficile les investissements économiques entre autres » (Diarra Doka, 2001 : 6).

Des enquêtes socioéconomiques récentes révèlent une forte présence de ménages polygames, surtout chez les jeunes gens les plus "actifs économiquement". Pour ces jeunes, la polygamie est signe de réussite sociale : « le niveau de pauvreté générale de la communauté, l'Islam de plus en plus dominant (chez les jeunes migrants), le faible coût du mariage en rapport avec leur pouvoir économique, conjugué à une procédure plus facile, incitent les jeunes à la polygamie » (Diarra Doka, op. cit. : 11).

Cette stratégie matrimoniale s'est installée depuis plus d'une vingtaine d'années opérant une rupture avec des pratiques antérieures où prédominait la main mise des vieux sur la société entière. On assiste à une transition dans laquelle les jeunes accèdent à des rôles souvent importants. Pour Diarra Doka, cela « met en évidence une fragilité sociale liée aux conflits familiaux ». Des petits *gida* prennent donc de plus en plus le pas sur le *gida* "ancien". L'auteur estime que l'ancien ordre permettait souvent aux vieux de jouer un rôle de contre pouvoir à la chefferie, contrairement à la situation actuelle où les petits *gida* n'ont pas de "portée souvent réelle".

L'économie est dominée par l'agriculture. Cette agriculture est fortement tributaire de la pluviométrie. Le cumul moyen des précipitations annuelles tourne autour de 380

⁶ Les noms propres ou géographiques seront transcrits selon l'orthographe hausa.

millimètres. Le ruissellement des eaux, conjugué à d'autres actions humaines, constitue un facteur de détérioration des sols. Les principales spéculations sont le mil et le sorgho, cultures vivrières par excellence. Les paysans s'adonnent aussi à quelques cultures rentières : niébé, arachide et sésame.

L'élevage sous sa forme interne (élevage de case) est la seconde activité dans la région. Il concerne les petits ruminants. Cette activité occupe surtout les femmes. Elle constitue non seulement une épargne mais aussi un système "d'assurance tous risques" (Diarra Doka et alii, mai 2001 : 15). L'élevage extensif (de transhumance) concerne les gros ruminants. Il ne touche le canton qu'à travers les conflits entre agriculteurs et éleveurs à propos des aires de pâturage.

Le commerce est quasiment informel et se résume à la vente de céréales et à l'exportation de bétail sur pied. Tout se fait avec le Nigeria, via Maradi. On y importe des produits destinés à la consommation courante des ménages (pétrole, tissus, cosmétiques, aliments, etc.). Le canton compte cinq marchés :

Marché	Jour du marché
Bacaka	lundi
Busarage	mercredi
Dan malam	Samedi
Sarkin hatsi	mercredi
Shadakori	jeudi

Les plus importants sont ceux de Bacaka et Sarkin hatsi. A l'échelle de la sous-préfecture, ces marchés sont néanmoins de moindre attraction comparés à Yel Kolta ou Tsibiri.

Enfin, le phénomène de l'exode s'observe aussi dans la région. De faible envergure (comparé à d'autres régions du Niger telles que Tahoua et Tillabéri), il concerne généralement les jeunes hommes. Les principales destinations sont les centres urbains proches (Maradi, Tsibiri), le Nigeria, le Bénin et la Côte d'Ivoire. La majorité des exodants pratiquent l'exode de courte durée, qui peut se comprendre plus comme une stratégie de survie face à la vulnérabilité pendant la soudure que comme un processus d'accumulation de ressources.

Détour historique

Le nom : un puits

Shadakori a été fondé par deux chasseurs, Dan Tani et Ambuka, venus de Hugagau, village aujourd'hui situé au nord-ouest de Tsibiri. Les deux chasseurs s'installèrent à l'est de l'agglomération actuelle de Shadakori dans une clairière, autour de petits marigots. Ils furent bientôt rejoints par d'autres gens de Hugagau. La population croissant, on fonça un puits pour subvenir à ses besoins en eau. A cette période, sévissaient des Touaregs "blancs" (transcription littérale de *jajayen buzaye*), chasseurs d'esclaves ; ils s'embusquaient dans la "forêt" et capturaient les femmes qui y allaient puiser de l'eau. Les hommes du futur Shadakori décidèrent alors d'organiser une escorte pour les femmes allant au puits et de mettre en place des sentinelles pour surveiller les alentours du puits. Ce dispositif d'hommes armés d'arcs et de flèches suggéra le nom du puits : *ba a shanki sai da kori da baka* (littéralement, « on ne puise pas ton eau sans arcs et flèches »). C'est l'origine du nom *sha* (boire) *da* (avec) *kori* (arc).

L'histoire retient qu'il n'y avait pas d'autorité centrale sur place assurant l'administration des familles installées autour du puits. Cependant, on reconnaissait l'autorité du *sarkin rahi* (chef du point d'eau), lui-même soumis au *sarkin* Gobir (chef du Gobir) de Tsibiri. Cette chefferie liée à la maîtrise et à la gestion de points d'eau sera supprimée par Tsibiri en 1888, date de la mort du dernier *sarkin rahi*, Dan Baraka (nous y reviendrons).

Le premier village : Zukut

On estime que cinq familles⁷ de chasseurs-féticheurs vivaient autour du puits *sha-dakori* à cette période : Gidan Naino, Gidan Kwasau, Gidan Bature, Gidan Narwa et Gidan Gyado⁸. Ces familles forment alors un village dénommé Zukut. Trois d'entre elles vont émigrer vers Jibiya, localité située au Nigeria ; il s'agit de celles de Gidan Naino, Gidan Narwa et Gidan Gyado. Les deux autres, Gidan Kwasau et Gidan Bature, à la tête desquelles se trouvent les patriarches Kwasau et Bature, demeurent donc à Zukut.

Le village connaîtra trois sites. Le premier se situe au niveau du puits originel *sha-dakori*. Les populations l'ont quitté parce qu'il s'est révélé peu profond et surtout à cause des Touaregs voleurs de femmes. Le deuxième site se situerait au nord-est de l'actuelle agglomération de Shadakori où un puits, dit *uwal kowa* (littéralement « mère de tous »), fut foré. Après quelques années, une sécheresse dispersa la population. Une partie des gens fonda Dan Gado tandis que l'autre s'établissait sur l'actuel Zukut.

Le début, un secteur se crée

L'histoire de l'agglomération se dessine aux alentours de 1900 selon nos sources. Un ressortissant de Na Giddi, village voisin de Zukut, fondé par les descendants d'un lutin marié à une fille du chef du Gobir, est désigné comme percepteur d'impôts pour une trentaine de villages de la zone. A la mort de cet homme (proche du *sarkin* Gobir) dont le nom reste inconnu, c'est son fils nommé Shawai qui le remplace. Shawai a exercé les fonctions de percepteur d'impôts pendant 40 ans.

La zone du puits Shadakori est érigée en secteur, *kanfani*⁹ en hausa, vers 1929. C'est Jika Salau, un des frères du *sarki* Labo qui est désigné chef de ce secteur, *mai kanfani*. *Sarki* Labo, chef du Gobir, nomme également trois autres chefs de secteur pour les zones de Gidan Rumji, Gidan Sori et Sayi Sabuwa.

L'avènement du canton

La transformation des secteurs en cantons intervient en 1953. Il s'agit d'une décision de l'administration coloniale. A Shadakori, c'est Jika Salau qui est intronisé chef de canton. Il quitte donc Tsibiri pour s'installer à Zukut. Dix ans après la création des cantons, le *sarki* Labo décède à Tsibiri. Il est remplacé par le *sarki* Agada. En 1964, soit un an après son avènement au trône du Gobir, Agada décrète le regroupement des villages de Na Giddi, Gidan Magaji, Talala, Mallamawa, Dan Indo, Dan Ma'doci et Sama'ila autour de Zukut. Certains villages résistèrent à l'ordre de déplacement (Dan Ma'doci et Sama'ila) ; d'autres comme Gidan Magaji se divisèrent en maintenant une partie de leur population dans le village originel ; la plupart obtempérèrent. Certains habitants de Zukut virent donc une partie de leurs champs occupée par les nouveaux arrivants. Il semble que des protestations aient été

⁷ Il serait probablement plus exact de parler de hameaux.

⁸ *Gidan* vient de *gida* (maison, chez) et *n* (contraction de *na*, affixe possessif) ; *gidan* veut dire maison de, chez.

⁹ *Kanfani* se rapproche phonétiquement de l'anglais *company*. Le terme est ici employé pour désigner un ensemble de villages dont l'impôt est levé par une même personne généralement choisie parmi les ayant droit à la chefferie. On estime que le chef au pouvoir prévient ainsi les velléités contestataires de ses frères, cousins et autres oncles en les éloignant de sa capitale.

vigoureusement exprimées. C'est dans ces conditions que l'agglomération de Shadakori se constitua. Elle comprend à l'heure actuelle les villages de Zukut, Na Giddi, Mallamawa, Dan Indo, Kowa Goni, Talala et Gidan Magaji.

De l'aventure de Dan Tani et Ambuka à nos jours, un siècle et demi a passé. Le canton de Shadakori compte aujourd'hui une centaine de villages administratifs. Il est divisé en trois secteurs : est, ouest et centre. Les villages qui se sont regroupés autour de Zukut, même s'ils ont gardé leurs chefs, sont parfois appelés quartiers. Le chef-lieu de canton tend à devenir une commune rurale (projet loi décentralisation). Depuis les années soixante, plus d'une dizaine de projets de développement y ont opéré ; de la "promotion rurale" au "développement local", les concepts se sont érodés au fil de l'alphabétisation et du crédit, laissant une population majoritairement pauvre et dont l'existence demeure soumise aux aléas climatiques.

L'agglomération, chef-lieu de canton

Zukut ou Shadakori

Zukut est le village-mère de Shadakori. D'ailleurs, le village est aussi appelé Shadakori. Ses ressortissants sont des descendants des *Mazumawa*, gens de Mazum, féticheurs et guerriers au service du chef du Gobir. C'est à Zukut que se trouve le palais du chef de canton. Le tout premier *sarki* du Gobir y a d'ailleurs pris une femme¹⁰, précisément issue de la famille Gidan Naino, l'une des cinq ayant connu l'aventure du puits Shadakori. Les *Zukuttawa*, gens de Zukut, se disent les *sarkin sarki*, c'est-à-dire les chefs du chef. Ils sont très proches de la chefferie. L'actuel chef de village, *mai gari*, Arzika Kusau, est en exercice depuis 1962. Avant lui, il y a eu dans l'ordre : Kwasau, Bature et Kusau.

Na giddi

Na Giddi, présenté comme un village de forgerons, *makera*, est situé au Sud-Est de Zukut. Il a été fondé par Abdu Na Giddi, descendant d'un lutin et d'une fille du chef du Gobir. Les *naggidawa*, ressortissants de Na Giddi, sont également très liés à la chefferie. Le chef des forgerons du village préside à une cérémonie importante au palais du chef de province à la veille de la fête de Tabaski [Souley : 1997]. Au palais, il existe une case spéciale dénommée *gidan sarkin makera*, case du chef des forgerons, où sont gardés les *tamburra*, les tambours royaux. Les chefs successifs de Na Giddi sont : Shawai (le percepteur d'impôts du *sarki* Labo), Jan Biri, Makau, Bako, Dan Mantai, Kunto et Dan Ladi. Ce dernier est en place depuis 1993.

Kowa Goni

On peut traduire Kowa Goni¹¹ par "que de talent !" [Souley : 1997]. Le village est né à la suite d'un retour vers leurs terres de cultures de certains habitants de Gidan Magaji, dirigé alors par le *mai gari* Dan Kaka. A la mort de ce dernier, le chef de village désigné par Tsibiri est contesté par les populations ayant quitté Gidan Magaji. Elles eurent gain de cause car l'administration coloniale accorda son "indépendance" au village créé par les familles déplacées. Le premier chef nommé est Mazado Dan Arzika. Les gens de Kowa Goni se présentent comme des descendants de *dazawa* ou *kukutawa* (maîtres de brousse, chasseurs à piège). Ce sont les fils des reines du Gobir ; héritiers par leurs mères, ils ne peuvent pas accéder à la chefferie. Cependant, ils ont les titres de *magaji* (qui peut être traduit par maire)

¹⁰ C'est la mère du *sarki* Maman Jika.

¹¹ Littéralement, *kowa* signifie tout le monde ou chacun ; *goni* désigne le talentueux.

et de *sarkin kaya*¹² (conseiller très écouté de la chefferie). Kowa Goni a pour *mai gari* Makau Dango.

Talala

Talala a été fondé par Dan Dadi en 1774. Le nom désigne la laisse (corde longue) que l'on attache au cou ou à la patte d'un animal domestique pour le maintenir sur une surface de pâturage déterminée. La majorité des gens de Talala sont des *Zanfarawa*, cousins croisés des *Gobirawa*. Ils détiennent le titre de *uban doma* à la cour de la chefferie du Gobir. *Uban doma* est en quelque sorte un chef de cabinet, conseiller à l'organisation des cérémonies, chargé de la cavalerie. Le chef actuel de Talala est Mumuni Dan A'i. Ses prédécesseurs sont, dans l'ordre successif croissant : Dan Dadi, Ajiya, Kokari Dan Ajiya, Dan Tama, Mijin Yawa, Mani et Mahaman Mani.

Dan Indo

Dan Indo a le statut de quartier à Shadakori. Son chef, *mai gari* Yakuba, se trouve à trois kilomètres environ de Shadakori, à Ba Ta Faduwa (littéralement, ça ne se dit pas). La majorité de la population se trouve à Dan Indo Shadakori. Le village, également appelé Takalmawa, porte le nom de son fondateur qui aurait quitté Talala avec sa famille pour s'installer dans son champ et s'émanciper (*walawa*) ainsi de Talala. Les gens de Dan Indo sont des *Zanfarawa*. Ils ont une place marginale dans l'arène locale. Cette situation peut s'expliquer par le fait que le quartier ne fait pas partie des villages fondateurs du chef-lieu de canton et que son chef réside hors de l'agglomération de Shadakori.

Mallamawa

Mallamawa est présenté comme le village des marabouts. Il semble qu'ils descendent de la chefferie du Gobir. Leur ancêtre, Malam Mahamadu Mai Geme est un prince ayant renoncé à ses droits pour fuir les luttes fratricides au sommet de la province. Il s'installe à Koren Gyado avec sa famille à qui il interdit de prétendre à jamais au trône de Tsibiri ; il ordonna aussi que ses descendants ne soient pas scarifiés et décréta l'Islam comme religion, abandonnant ainsi les pratiques animistes. A Mallamawa, on trouve des *Wangarawa*, des *Tagamawa* et des *Gobirawa*. Les trois premiers chefs, Malam Jibo, Malam Idi et Malam Rabiyyu sont des *Wangarawa*. Actuellement, et depuis 1939, le village est dirigé par Haladu Abdu ; il a été nommé par le *sarki* Jika Salau à la suite d'un différend entre ce dernier et les *Wangarawa*.

Gidan Magaji

Gidan Magaji est souvent présenté comme le maillon rebelle de Shadakori. Le village connaît une histoire riche en rebondissements en ce qui concerne sa direction et ses relations avec la chefferie du Gobir [Souley : 1997]. Ses ressortissants sont des *rafawa* (cf. *sarkin rahi*) chargés de la gestion des points d'eau. Ils se prévalent également du titre de *sarkin kaya*. Isa Mindau est actuellement chef de village. Avant lui, il y a eu : Wage, Boye, Umaru Boye et Mindau Dan Idi.

Tels sont les villages-quartiers qui constituent aujourd'hui le chef-lieu du canton de Shadakori. C'est le fruit du regroupement forcé intervenu à partir de 1964 (voir supra). Nous parlons de villages-quartiers pour mettre en relief le fait que ces entités ne se perçoivent pas comme des quartiers de l'agglomération de Shadakori. Comme le relève si bien Saadou, « ces différents villages n'aiment pas qu'on les prennent pour des simples quartiers de Shadakori. Chacun tient à sa particularité, son identité historique » (octobre 1998 : 21). En dehors du cas

¹² *Kaya* veut dire épine.

spécifique de Dan Indo, tous les *mai gari* de l'agglomération ont des liens politiques symboliques forts ou de filiation matrimoniale ou parentale avec la chefferie du Gobir et, consécutivement, celle de Shadakori. Tous les chefs de village, sans exception, ont été soit directement désignés par le pouvoir de Tsibiri, soit descendent d'autorités installées par le chef de province. Les arbitrages de l'administration coloniale, les intrigues princières intestines et les scissions au sein de certaines familles ne modifient guère les données du jeu politique ainsi que les alliances et les allégeances qu'il implique : il y a d'un côté ceux qui sont au pouvoir et de l'autre ceux qui les combattent ou s'opposent à eux¹³, mais tous font partie du même camp, celui des chefs. Le reste de la population accompagne la vie de ses chefs.

¹³ Le concept songhay-zarma de *babize* (*baba ize*), qui se traduit par *yan uba* en hausa, et qui désigne des frères de même père mais de mères différentes, synonyme de rivalité (Olivier de Sardan : 1982) peut s'appliquer ici.

Les acteurs principaux de la scène cantonale

Le terme "acteur" est préféré à l'expression "groupe stratégique" ou au mot "pouvoir", qui donnent l'impression d'une éventuelle agrégation d'individus ou de groupes d'individus sous une bannière quelconque, ce qui peut masquer des antagonismes importants au sein d'un même ensemble. L'observation de la scène locale montre plutôt des comportements individuels, façonnés certes par le poids de la société, des contextes et de l'histoire, mais où la dimension *intentionnelle* et *stratégique* des acteurs est aussi déterminante.

Les acteurs de l'arène "shadakorienne" n'ont pas fondamentalement évolué depuis cinq ans. Ceux que nous avons décrits en 1997 (qui relèvent des sphères coutumière, associative, administrative et religieuse) demeurent présents ; les acteurs coutumiers et associatifs sont très visibles. Ceux qui n'avaient pas été décrits (qui appartiennent aux pôles politique et économique) ont un dynamisme qui se déploie de manière périodique et souvent en dehors de Shadakori.

Le pouvoir dit coutumier

Le chef de canton

La loi 93-28 du 30 mars 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle en République du Niger, présente le chef "traditionnel" ou "coutumier"¹⁴ comme un "magistrat de l'ordre administratif". Il a, entre autres, la charge de maintenir l'ordre public dans son territoire. C'est ainsi qu'il peut réquisitionner la population, les moyens et les agents de l'Etat, notamment en cas de menace à l'ordre public ou de calamité naturelle. La loi lui reconnaît également "le pouvoir de conciliation des parties en matière coutumière, civile et commerciale". En terme de rétribution, le chef de canton bénéficie de certains "avantages matériels et sociaux". La loi prévoit une allocation annuelle à la charge du budget national, des rétributions particulières pour des tâches relevant de la fiscalité ou de l'état civil, diverses indemnités et des allocations familiales à la charge des budgets des collectivités locales.

A Shadakori, comme ailleurs dans la plupart des pays hausa, le chef de canton est désigné par le titre *sarki*, qui veut dire chef. *Sarki* incarne l'autorité administrative suprême à l'échelle du canton. Figure de l'Etat aux yeux de ses administrés, il est le représentant de ces derniers auprès des pouvoirs publics hiérarchiquement supérieurs. C'est l'interlocuteur privilégié (premier sollicité) des services déconcentrés de l'Etat et de tout intervenant extérieur (type projet).

A chaque fois que le besoin se fait sentir nous faisons la situation au chef de canton, même quand il n'y a pas de problème. De temps en temps, nous nous réunissons avec le chef de canton ou avec les chefs de village selon le cas pour exposer nos activités. Si on a des problèmes, (...) il nous aide à trouver des solutions. [Le chef du centre de santé intégrée (CSI)]

« Tout ce que la commission villageoise va faire passe d'abord au niveau du chef de canton avant de parvenir à la commission de l'arrondissement. Obligatoirement. Tout ce que les commissions

¹⁴ Il est inexact d'utiliser ces qualificatifs lorsque l'on traite de la chefferie de canton, au moins dans le cas de Shadakori et des autres cantons du Gobir. L'autorité cantonale n'a rien de coutumière au sens où le "coutumier" serait à la fois oral et précolonial ; dès l'origine, elle a été instituée par des textes réglementaires. Elle n'est pas non plus traditionnelle ou ancestrale (comme la présente l'ordonnance 93-28 du 30 mars 1993) ; c'est une création récente, tout à fait contemporaine, moderne, œuvre de l'administration coloniale. Contrairement à ce que laisse penser l'ordonnance 93-28, qui constate au Niger « l'existence de collectivités dont les structures ont été héritées de nos traditions et coutumes », le rapport de présentation de l'arrêté du 16 novembre 1965 portant réorganisation de la chefferie au Niger relève que beaucoup de chefferies de canton « n'ont qu'une existence récente » (cf. Ramadier : juin 1955). Il souligne clairement que le « canton [est] une donnée spécifique de notre administration [c'est à dire l'administration coloniale] ». [Voir aussi Olivier de Sardan, 1984].

villageoises feront, que ça soit des titres, des gages, ..., passe d'abord par le chef de canton ; il faut qu'il approuve (...). » [Le secrétaire permanent de la COFO, Gidan Rumji]

La chefferie est dite *sarauta*. Elle est détenue depuis 1984 par *sarki* Maman Jika. Il a remplacé son demi-frère Sakola Jika, démis, qui avait remplacé lui-même son père Jika Salau, premier *sarki* de Shadakori, de 1953 à 1977. Les Jika sont des princes du Gobir, descendants de la lignée des *Yakubawa*¹⁵, donc ayant droit à la chefferie de province du Gobir.

Le chef de canton a sous son autorité les chefs de secteurs et les chefs de villages et quartiers. Il est, en principe, sous l'autorité du chef de province de Tsibiri, lequel coiffe les quatre cantons du Gobir. Néanmoins, il est utile de rappeler que les chefs de cantons du Gobir¹⁶, en tout cas celui de Shadakori, sont également princes de la province ; le chef de Shadakori peut donc prétendre à la chefferie de province. D'ailleurs, le propre frère de *sarki* Maman Jika, Abara Jika, administrateur en retraite et ex député, a été candidat malheureux aux dernières élections pour la chefferie de Tsibiri ; il porte le titre de *dan galadima* du Gobir. Par ailleurs, l'autorité du chef de province, même si elle a été forte dans le passé, notamment sous Agada Na Gogo, s'estompe de plus en plus : les chefs de cantons s'occupent de manière indépendante des affaires de leurs cantons sans en référer au chef de province ; leur participation à la prière collective, marquant la fête de la Tabaski, à la cour de Tsibiri, pour témoigner leur allégeance au *sarkin Gobir*, n'est plus d'actualité.

Sarki Maman Jika a exercé les fonctions de sous-préfet avant sa désignation au trône de Shadakori. C'est un leader très actif sur la scène nationale : il est le secrétaire général adjoint de l'Association des Chefs Traditionnels du Niger (ACTN) où il est très influent ; et il est très souvent sollicité pour participer à des forum divers organisés par des organisations non gouvernementales (ONG) ou des projets, et à des campagnes du genre "lutte contre le mariage précoce" organisées par des organismes internationaux tel que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Contrairement à nombre de chefs, il réside au village. Ainsi est-il bien imprégné de la vie de son canton et de ses administrés.

« Avant la mini adduction d'eau, je buvais l'eau du puits, ici. Je n'ai pas d'électricité. Je vis la même vie ; les gens sont là avec moi. Ils savent que je partage pratiquement tout : j'achète ma viande chez le même boucher, je prends mon mil dans le même magasin, etc. Donc je fais partie de leur environnement, de leur milieu. »

Homme à forte personnalité, il se trouve au coeur de toutes les actions de "développement" entreprises dans son territoire. Tout à fait conscient des stratégies d'approches implicites de certains développeurs visant à éviter le contrôle de leurs actions par les chefs locaux, il exprime ainsi sa position :

« Mais il faut encore vous rappeler que les leaders ont un rôle à jouer ; parfois dans certaines approches, on essaie de contrôler les leaders qu'ils soient administratifs ou coutumiers, dans leurs communautés ou dans leurs zones de responsabilité. Mais parfois, ce n'est pas dans l'intérêt des populations. Le leader est là avec la population. (...). C'est important. D'abord en tant que leader, en tant que chef, l'avantage c'est que le chef connaît tout le monde ; et connaître, ce n'est pas connaître physiquement, mais connaître aussi les caractères. Ça c'est important. Et ça, lorsque le chef joue un rôle dans un organe donné, et où tout le monde est là, les avis qu'il peut donner sont très éclairés. (...). Je pense que le leader a beaucoup plus de souci de préserver le bien commun, d'une manière générale. Dans la population on peut aussi avoir des gens qui ont ce souci. Mais le chef a l'avantage d'en avoir plus, et d'avoir une vision, car s'il y a quelque chose qui capote, il va se sentir impliqué en tant que responsable, et c'est avec lui qu'on va faire toutes les démarches pour pouvoir trouver les moyens de reconstruire. »

¹⁵ Il existe quatre familles originelles, pouvant prétendre à la chefferie du Gobir : les Yakubawa, les Nafatawa, les Jangorzawa et les Gomkawa.

¹⁶ Excepté celui de Gidan Rumji.

Ses rapports avec les intervenants extérieurs ne sont pas toujours faciles. Les fonctionnaires ou animateurs s'emploient à arrondir les angles dans leurs approches et actions sur le terrain.

Sarki a différents "courtisans-collaborateurs". Les principaux sont, respectivement : les chefs de secteur, le *dan galadima*, le *ma ji dadi*, le *uban doma* et le *kwasau*, le *yari* et ses *dogarai*.

Les chefs de secteurs représentent le chef de canton dans un certain nombre de villages. Ils perçoivent l'impôt, s'occupent des marchés, éventuellement, jugent les affaires dépassant les chefs de village, etc. Le *dan galadima* ("adjoint", "premier ministre") est le bras droit du chef de canton. En règle générale, il assure l'intérim du chef en cas d'absence ou d'indisponibilité et parfois il le représente pour des questions spécifiques. *Ma ji dadi* (celui qui est bien, qui jouit des bienfaits du *sarki*) est un conseiller spécial. Il est choisi dans la lignée maternelle. Son rôle auprès du chef (son frère) est varié et indéfini car il peut être chargé de toute sorte de tâche ou mission. *Uban doma* s'occupe de tout ce qui est organisation et protocole alors que *kwasau* est chargé de ce qu'on pourrait appeler voirie ou aménagement du terroir. Enfin, *yari*, qui est un cran au-dessous des "collaborateurs-courtisans" précités, se trouve à la tête des *dogarai* (pluriel de *dogari*, garde du *sarki*), donc chargé de la sécurité. On parle aussi de *sarkin dogarai* (chef des gardes). Les *dogarai* sont au nombre de six à la cour de Shadakori.

L'ensemble des membres de cette cour (*fada*) n'est pas toujours visible quotidiennement. Les membres de la *fada* du *sarki* sont certes des *fadawa* (membres de la cour), mais ont aussi et d'abord des activités "civiles" courantes comme tout villageois ou paysan : travaux champêtres, activités commerciales, exode, etc. Ils ne se retrouvent donc à la cour que pour saluer le *sarki*, lui rendre compte d'une mission, répondre à une convocation de ce dernier, l'assister dans un jugement, etc. De fait, généralement, seuls quelques personnes, très souvent les *dogarai*, sont quasi constamment présentes à la cour.

Nous avons parlé ci-dessus de rétribution prévue par la loi pour les chefs dits traditionnels : certains "avantages matériels et sociaux", allocation annuelle, rétributions particulières, diverses indemnités et des allocations familiales. Il faut savoir que tout cela reste, sinon purement théorique, du moins fortement aléatoire. Le *sarki* ne dispose d'aucune ressource régulière pour entretenir sa cour et son palais. Qu'en est-il de ses "collaborateurs-courtisans" ? La loi prévoit la prise en charge de l'entretien du palais (lorsqu'il est considéré comme patrimoine public) mais pas celle des "personnels" de la cour. Alors, et comme l'avoue le *sarkin dogarai*, les courtisans-collaborateurs grappillent sur quelques "frais de justice" et s'en remettent aux gestes du *sarki* :

« R : Tout celui qui vient pour une affaire à juger, il s'acquitte des frais de dossier. Ensuite, il y a les frais de convocation et les frais de la cour. Les frais de dossier sont remis au *sarki* ; les frais de convocation sont donnés au *dogari* et les frais de la cour aux courtisans.

Q : En dehors de ces frais, comment le *dogari* gagne-t-il son pain quotidien ?

R : Il gagne son pain auprès de Dieu. Il cultive son champ. Le champ, comme tu le sais, si tu ne récoltes rien aujourd'hui, demain tu récolteras peut-être quelque chose. Et puis, il y en a, parmi les villageois ou les visiteurs qui, quand ils viennent à la cour, te donnent 25 ou 50 FCFA pour la kola.

Q : Y a-t-il des gestes que le *sarki* vous fait ?

R : Oui, il nous fait des gestes et il s'occupe de nos maisons.

Q : Qu'est-ce que cela veut dire ?

R : Tu sais, si par exemple tu es absent, parti en mission, le *sarki* peut envoyer quelque chose chez toi. N'est-ce pas s'occuper de ta maison ? »

Le chef de canton est un homme respecté¹⁷ de ses populations. Cette attitude est liée à la distance qu'observe le chef dans ses rapports avec ses sujets, au comportement (tendance à la corruption et à l'injustice) de ses "collaborateurs-courtisans" vis-à-vis de ceux qui viennent pour un jugement à la cour, et à sa forte personnalité. On sait qu'il était très proche du défunt Général Baré ; on suggère, à travers sa famille, qu'il a une très grande influence sur les choix politiques (votes au cours des élections) de sa population.

Ces représentations demeurent de l'ordre des perceptions publiques et des sentiments exprimés spontanément. Paradoxalement, on remarque que le chef reste pratiquement impuissant lorsqu'il s'agit de mobiliser ses administrés pour une cause publique. Par exemple, nous avons pu observé une très faible participation des villageois à la construction des pailletes du collège ; à peine une dizaine de personnes travaillant sous le regard du *sarki*, devant l'indifférence notoire de plusieurs jeunes gens et jeunes femmes vaquant à leurs occupations quotidiennes. Un autre exemple, en matière économique, les individus sont très indépendants. Un villageois s'explique :

« Tout ce qu'il peut faire, c'est quoi ? Dire qu'il ne sera pas clément le jour où tu auras un problème qui va te conduire à la cour ? C'est tout. Ce n'est pas lui qui me nourrit, je ne travaille pas pour lui, il n'y a rien entre nous. C'est si je vais là-bas pour une histoire qu'il peut me voir » [Un habitant de Shadakori].

Autrement dit, dès qu'on quitte le registre de certaines "capacités de nuisance", quand on a affaire à lui, le chef reste sans moyen de coercition sur sa population. Il n'a pas de rôle répressif : selon la loi, il peut concilier des parties en litige, requérir la population en des cas graves ; etc. La loi dit aussi qu'il doit assurer l'ordre public ; mais elle ne lui en donne aucun moyen, se bornant à dire qu'il doit rendre compte par procès verbal à l'autorité hiérarchique supérieure, à savoir le sous-préfet. De fait, le *sarki* peut prononcer des amendes ; les personnes ou parties amendées ne sont pas contraintes de s'en acquitter car elles peuvent faire appel auprès d'autres instances (la gendarmerie, le chef de province ou le sous-préfet, voire le juge à Gidan Rumji ou à Maradi, et même le préfet). Contrairement donc à ce qu'on pourrait penser, seuls les plus démunis subissent la contrainte de la *sarauta*. Comme le résume ce paysan, parlant des chefs en général :

« C'est pour la clémence et la compréhension qu'on a besoin d'être en bon terme avec eux. Sinon, la fréquentation des chefs n'a aucun intérêt. Ce sont tous des exploiters ».

Le chef dispose de grandes terres de cultures, celles qu'il a héritées et celles qu'il exploite au titre de l'ex centre de promotion rurale (CPR) et du centre de multiplication de semence (CMS) de Kurungusau. Son pouvoir économique comprend aussi des affaires commerciales¹⁸.

Pour clore ce descriptif de la chefferie de canton, la réflexion d'un technicien de terrain, en contact permanent avec le *sarki* et ses administrés, nous paraît éclairante :

« Il y a une perte de crédibilité de la chefferie au Niger, ce n'est pas spécifique à Shadakori. Pour le cas de Shadakori, moi je pense que ce sont surtout les hommes au turban rouge qui sont à la base, ils sont venimeux. Ce sont eux qui suscitent et entretiennent la corruption et le chef se laisse faire. À part cela, il dit qu'ils (les chefs) ont le devoir de protéger leurs *talakawa* (sujets). Ils ne peuvent pas, moralement, les faire traduire en justice. Et puis, après tout, la gouvernance n'est pas

¹⁷ Dans le rapport 1997, nous avons utilisé le terme "craint". Le *sarki* estime que ce terme n'est pas approprié. L'adjectif "respecté", préféré par lui, doit, selon nous, être nuancé : le respect dont il est question provient bien d'une crainte réelle de l'homme et pas simplement des égards dus à la fonction.

¹⁸ C'est une tradition dans la région. En effet, les familles princières de Tsibiri détiendraient une part importante dans les grands commerces, notamment avec le Nigeria : importation d'engrais et d'hydrocarbures, de façon légale pour certains, frauduleusement pour la plupart ; exportation de produits agricoles ; etc.

chose aisée. Quand on est chef, si ça ne va pas, vous êtes toujours accusé » [Un fonctionnaire en poste dans le canton de Shadakori].

Dans tous les cas, le *sarki* demeure le pilier central du canton. Son pouvoir symbolique reste prégnant dans les représentations et perceptions populaires. Son expérience de l'administration nigérienne "moderne", sa connaissance réelle du terroir et des populations et ses réseaux de relations font de lui un homme incontournable dans la politique locale. Ses faibles moyens ne limitent pas ses capacités d'agir, notamment en matière électorale ou dans les interventions des projets. Il n'a pas d'opposition affichée ou organisée de façon crédible comme il en existe dans certains cantons ailleurs au Niger (par exemple dans l'Ouest du pays). Quoiqu'il en soit, à Shadakori, comme le dit si bien ce chef de village : «*Ba a huta da sarki*»¹⁹ [Un chef de village de Shadakori].

Les chefs de secteurs

Le *mai kanfani* (chef de secteur) n'a pas d'existence légale. Ni l'arrêté du 16 novembre 1965, ni l'ordonnance 93-28 n'y font allusion. Désigné par le chef de canton, il le représente dans un certain nombre de villages regroupés en secteurs. Il existe trois secteurs à Shadakori : Est, Ouest et centre. Les chefs de secteurs sont donc invisibles en dehors de missions expresses confiées à eux par le chef de canton. Ils s'occupent de la collecte des impôts des villages se trouvant dans leur secteur. Parfois également, certaines parties en litiges les contactent avant de s'adresser au chef de canton. En principe, ils sont les supérieurs hiérarchiques des chefs de village qui doivent s'adresser à eux avant d'aller vers le chef de canton. C'est ce que confirme ce chef de village, membre d'une structure sectorielle, parlant de la question de l'eau :

« Dans le temps, nous faisons des pieds et des mains entre le chef de secteur, le chef de canton et le sous-préfet, avec un petit cadeau à l'appui pour conquérir un puits pour nos villages » (Saadou, octobre 1998 : 24).

Un chef de secteur réside à Shadakori. Neveu du chef de canton, il le représente souvent en dehors du canton. Les deux autres résident dans leurs villages chef-lieu ; on ne les voit donc que rarement à la cour.

Les chefs de village

Il y en aurait 107 officiellement. Nous avons particulièrement côtoyé les six résidant à Shadakori même. On présente ceux de Kowa Goni, Gidan Magaji et Mallamawa comme actifs et remarquables. Ceux de Zukut, Na Giddi et Talala, liés de façon indirecte au chef, ont la main mise sur la gestion des aides extérieures. De tous, les chefs de Kowa Goni et Gidan Magaji se détachent nettement. Le premier se démarque par son franc-parler et la grande cohésion de son village (jamais d'impayés à quelque projet que ce soit pour quelque habitant que ce soit). Le second est réputé pour sa capacité (son outrecuidance) à s'opposer publiquement au chef sans que ce dernier puisse le contraindre (lui ou sa population). Le chef de Mallamawa se distingue par sa sagesse. Il apparaît comme une sorte d'arbitre car Mallamawa reste souvent en dehors des enjeux qui secouent Shadakori : gestion d'un comité ou d'un fonds communautaire, choix d'actions de développement, etc.

Zukut, Na Giddi et Talala sont indirectement liés à la chefferie en raison de l'histoire (cf. supra) : ils sont respectivement les féticheurs, les forgerons et les maîtres de cérémonies des chefs Gobir. Le chef de canton réside à Zukut. Sa maison, le palais, est collée à celle du chef de village de Zukut. Cette disposition indique que les Zukutawa sont des *yarawa* du chef

¹⁹ Littéralement « on ne fait pas feu sur le chef » ; cela signifie que le sujet, voire n'importe quel autre individu (quel que soit son statut social), n'a pas intérêt à se mettre en conflit avec le chef. L'adage suggère que tout celui qui se retrouve dans une position conflictuelle avec le chef sera nécessairement perdant.

(son service de sécurité). Une issue (de secours !) existe entre le mur du palais et la concession du chef de Zukut. Les gens de Na Giddi et ceux de Talala sont dévoués au chef.

« Le chef, c'est en quelque sorte notre parent. On ne peut rien lui refuser » [Un chef de village à Shadakori].

De ce fait, dans la gestion de tout ce qui est collectif à Shadakori, on ne voit dans les comités que les gens de ces trois villages : les piliers et pionniers de l'alphabétisation (Dan Sorko de Na Giddi, Dan Jumma de Talala et Idi Yakuba de Zukut sont de ces villages et ont dirigé depuis 30 ans de nombreuses actions de la défunte coopérative).

Dans les textes, et de façon classique, les chefs de villages s'occupent des affaires mineures : bagarres sans écoulement de sang, divorces, vols non qualifiés, adultères, etc. C'est le premier échelon de la justice. On peut l'éviter, mais le chef de canton s'assure toujours qu'on y est passé.

« Même si tu nous sautes, il te renvoie ici. Il demande toujours notre présence et s'assure que nous avons été approchés » [Un chef de village à Shadakori].

En outre, les chefs de village ont un privilège dans la désignation des collaborateurs des projets et autres institutions de développement. Tous les dirigeants d'associations locales, tous les employés subalternes et autres commis temporaires sont leurs fils ou proches parents.

« C'est nous qu'on doit consulter car nous sommes les seuls à connaître individuellement tout le monde, le caractère de chacun, ses capacités, etc. » [Un chef de village à Shadakori].

Les associations

La dynamique associative est récente. Elle ne remonte pas à plus d'une quinzaine d'années. Dans le passé (de l'indépendance aux années 80), les associations étaient créées et encadrées étroitement par l'Etat central ; elles se limitaient à des catégories de populations (femmes, jeunes, commerçants, ...) ou des secteurs d'activités (agriculture, éducation, transport, etc.). Elles avaient un rôle de courroie de transmission entre le sommet de l'Etat et les populations et donc une fonction de mise en œuvre des idéaux politiques dictés de Niamey. Elles assuraient un certain contrôle social et subrepticement un encadrement politique des masses populaires.

Aujourd'hui, on peut dire que les associations prolifèrent. Elles paraissent moins politisées et se déclarent volontiers de la société civile. Dans leur très grande majorité, on peut les caractériser ainsi :

- structuration très élémentaire (bureau avec quelques postes clés, pas d'AG fréquente ou régulière, etc.),
- fonctionnement informel (pas de reconnaissance légale, pas de textes statutaires ou réglementaires),
- impulsion extérieure (création par ou à la faveur d'un intervenant extérieur),
- ressources modiques (limitées à des cotisations plus symboliques que destinées à asseoir une réelle vie associative),
- séparation des sexes (de rigueur partout),
- contrôle par des élites locales le plus souvent liées à la chefferie "coutumière" ou basées hors des villages.

Si l'on remonte encore plus loin dans le passé, il semble que des structures ou formes associatives ont existé. Ces anciens regroupements sont la *gayya*, le *tanyo*, le *tagode*, le *maida hauya*, le *gamin hannu*, le *taiko*, le *bashakala* et le *barance*. De ces formes d'entraide, ne subsistent aujourd'hui que la *gayya* et le *tagode*. En fait, il s'agit de regroupements occasionnels (non structurés, non formalisés, non permanents) d'entraide dans le cadre de l'exploitation agricole et de la main-d'œuvre. *Gayya* peut être traduit par invitation (entendu comme invitation à participer à des travaux, généralement des travaux champêtres). C'est un « travail collectif où le bénéficiaire prend en charge la nourriture des travailleurs. Cette forme d'entraide peut être initiée par le bénéficiaire ou par la population du village. Il regroupe généralement beaucoup de personnes (10 à 50) » (CARE international au Niger et BARA, Université d'Arizona, septembre 1997 : 56). *Tagode* est construit avec *ta* (elle) et *gode* qui vient du verbe *godewa* (remercier). Littéralement, cela peut se rendre par : elle [dit] merci. C'est le beau-fils qui organise une *gayya* dans les champs de ses beaux-parents. L'idée est de combler le vide [de main d'œuvre] occasionné par le départ de la jeune mariée de sa famille.

On peut rattacher à ces formes d'entraide une structure comme la *samariya*, instituée après l'indépendance et présentée par les pouvoirs successifs (particulièrement sous le régime Kountché²⁰) comme une forme d'organisation "traditionnelle", "ancestrale". La *samariya* a disparu après la Conférence Nationale Souveraine en 1991, même si certaines personnes continuent à s'appeler *mai samari* (chef de la jeunesse), titre donné au responsable de la *samariya*. Entre 1960 et cette période, elle a constitué l'un des tremplins de mobilisation et de contrôle de la jeunesse en particulier et des masses populaires en général pour le pouvoir politique. Dans ces conditions et pour ces types de structures, il est évident que l'on peut difficilement parler de mouvement endogène.

Cela dit, des regroupements associatifs existent à l'heure actuelle sur le terrain. On peut essayer d'en dresser une typologie. Ainsi, de ces organisations, on peut distinguer celles qui naissent d'initiatives purement locales et celles qui sont impulsées par les interventions extérieures.

Les initiatives endogènes

Fada et club tsabi sonka

Ces formes associatives populaires sont désormais incontournables dans les villes et villages nigériens. Elles sont essentiellement nées de la libéralisation de l'environnement médiatique (audio notamment) au Niger, juste après la Conférence Nationale Souveraine.

A Shadakori il en existe au moins une par quartier. Sous les appellations de "*fada*" ou de "*club tsabi sonka*" (qui peut être traduit par "fais ton choix"), se cachent les mêmes caractéristiques sociologiques :

- ces associations sont initiées et animées exclusivement par des jeunes ;
- elles répondent à des besoins d'entraide (surtout lors des mariages et baptêmes) et d'échanges sociaux ou ludiques, tels que retrouvailles autour du thé, discussions et causeries libres, jeux de cartes, etc.

Généralement un bureau exécutif²¹ est désigné (et non élu). Il n'y a pas d'élection au sens où des candidatures se présentent de façon concurrentielle à des postes donnés. Les désignations (parfois sans l'avis préalable des personnes désignées) se font par un processus

²⁰ Chef de l'Etat de 1974 à 1987.

²¹ Sommaire, avec quelques postes seulement : président, secrétaire général, trésorier, secrétaire à l'information et leurs adjoints.

consensuel non dit qui se fonde sur certains critères apparents : l'âge, le statut social et/ou matrimonial, la compétence présumée, ... Ainsi, par exemple, les dirigeants sont-ils choisis parmi les aînés du groupe, jugés "sages". On choisira pour le poste de secrétaire général (*ma'ga takarda* ou *mai rubutu*) un déscolarisé ou un alphabétisé, présenté comme maîtrisant l'écriture. De même, on pensera à un commerçant implanté dans le village pour le poste de trésorier, car il sera considéré comme ayant l'habitude de gérer l'argent. C'est la même logique de la désignation qui s'applique aux organisations suscitées par une intervention extérieure.

"*Fada*" et "club *tsabi sonka*" instituent des cotisations périodiques et/ou occasionnelles (entre 25 et 250 FCFA). Ces associations vivent et parviennent à tenir des réunions régulières ; il faut dire que les membres se voient très souvent, presque quotidiennement.

Il y a des "*fada*" et "club *tsabi sonka*" qui transcendent le niveau villageois. En effet, grâce à la radiodiffusion, les jeunes établissent des relations inter villageoises et à l'échelle de la région.

Parfois, les jeunes s'adonnent à des activités d'intérêt général : désherbage de cimetière, balayages des artères du village, etc.

Ces associations sont théoriquement mixtes. Cependant, on ne verra jamais « de filles dans les structures dirigeantes des clubs et *fada* » (Saadou, mars 1995 : 5). En réalité, lorsque les jeunes hommes affirment la mixité de leur association, on peut parler, au maximum, d'une structure à deux ailes strictement séparées : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. La mixité proclamée est celle de la réalité villageoise : les femmes et les hommes vivent ensemble, dans le même village ; il n'y a pas de village sans femmes et hommes ; mais les deux ne se retrouvent que dans l'intimité d'un foyer. Sur la place "publique", au marché, aux cérémonies de mariage ou de baptême, ce sont deux mondes qui se côtoient sans se mélanger.

Les groupements féminins

A côté de cette mobilisation "naturelle", "spontanée" de la jeunesse, on peut ajouter, au titre des initiatives endogènes, les groupements féminins autour la pratique modernisée du *adashe*. Ce que CARE a initié et vulgarisé au début des années 1990 et qu'on désigne par le terme "tontine", s'est bâti à partir d'un cadre informel. Le *adashe* regroupait une dizaine de femmes qui cotisaient périodiquement une somme d'argent fixe à remettre à une des leurs. A tour de rôle, chaque membre passait ; c'était une sorte d'épargne qui permettait le financement des dépenses "sociales" (mariages et baptêmes) ou de l'équipement ménager.

Une tontine "améliorée" (version CARE) regroupait en 1997, lors de notre première enquête, au maximum une trentaine de femmes. Seules les femmes "formées" étaient admises. La formation a consisté en une discussion - explication - débat sur l'organisation, le fonctionnement et le règlement intérieur des tontines. Chaque tontine avait un bureau (*kungiya*) composé d'une présidente (*shugaba* ou *kungiya* ou *parshidan*), d'une secrétaire (*mai rubutu*), de deux à trois contrôleurs (*masu bincike*) et d'une caissière (*mai ajiya*).

Après la formation des groupements, chaque membre avait versé 300 FCFA comme droit d'entrée. Les cotisations fixées entre 100 et 200 FCFA étaient hebdomadaires. Un retard à un versement appelait une amende variant entre 10 et 25 FCFA. Les prêts (volontaire dans certains quartiers, obligatoires dans d'autres) étaient octroyés tous les 21 jours avec intérêt de 10 % remboursables en trois semaines. Un retard de remboursement était sanctionné par une amende de 2,5 % du montant emprunté. Les séances de versement et de prêt se déroulaient une fois par semaine, l'après-midi, au domicile de la présidente et, en principe, en présence de toutes les adhérentes.

Dans les faits, on notait deux types de tontines : celle dite *karamin guri* (objectif à court terme) et celle dite *dogon guri* (objectif à long terme). Les *karamin guri* étaient présentes dans tous les quartiers. Il n'y avait qu'une seule *dogon guri* qui regroupait tous les quartiers (Mallamawa et Dan Indo d'une part, et Zukut et Na Giddi d'autre part étant regroupés.) Les versements à *dogon guri* étaient effectués par les délégués (présidente) de chaque quartier. *Dogon guri* comptait 77 membres (voir tableau ci-dessous). Les prêts (entre 10 et 50 000 FCFA) à intérêt 10 % se faisaient toutes les 12 semaines. La cotisation était de 100 FCFA. L'amende pour retard était fixée à 50 FCFA tandis que le dépassement du délai de remboursement impliquait le doublement de l'intérêt.

De nombreux problèmes assaillaient ces tontines. Le plus sérieux était le manque de secrétaire "qualifiée". De toutes ces caisses, seules celle de *dogon guri* et celle de Zukut/Na Giddi avaient un cahier bien tenu, par la même personne. Pour toutes les autres, les femmes utilisaient des cailloux pour compter le nombre de versement. Pour ce qui était des amendes, des prêts et autres retards, tout était retenu dans la tête. On imagine aisément les contestations et autres soupçons que peut susciter ce système de comptage. Un autre problème résidait dans les séances de versement (*zubi*) et de prêt (*bashi*), séances fastidieuses et harassantes. Elles duraient entre 30 minutes et une heure, ce qui bloquait la femme à un moment où il lui fallait travailler. Et de fait, au cours de ces séances, les retards étaient nombreux et plusieurs femmes se faisaient représenter, souvent par des fillettes.

Les tontines CARE de Shadakori en 1997

Quartier	Dénominations	Création	Versement	Adhérentes
Zukut - N. Giddi	<i>Hadin kai</i>	1994	lundi	35
Talala	<i>Tatalin Arzikin mata</i>	1994	mardi	36
G. Magagi	<i>A gama lahiya</i>	1994	mercredi	32
K. Goni	<i>Alla ya taimake mu</i>	1994	vendredi	32
Mallamawa	-	1995	jeudi	15
Dan Indo 1	<i>Mu ci gaba da aikinmu</i>	1995	vendredi	31
Dan Indo 2	<i>Mu gama lahiya</i>	1995	vendredi	29
Shadakori	<i>Dogon guri</i>	1995	samedi	77

Cinq ans plus tard, le nombre de tontines a baissé. Nos craintes à propos du rôle déterminant de la secrétaire se sont vérifiées : là où la gestion était rudimentaire (avec des cailloux ou par la mémoire) les choses n'ont pas duré. Par contre, *dogon guri* continue son chemin ainsi que quelques autres tontines dont celles de Zukut/Na Giddi. Là où des *karamin guri* fonctionnaient cahin-caha, le *adashe* traditionnel a repris ses droits.

Majalissa

Une association se dénommant *majalissa* (assemblée) s'est structurée depuis quelques années (2 à cinq ans selon les sources). C'est un groupe d'une trentaine de jeunes hommes qui se donnent pour mission d'aider le village chef-lieu de canton dans les travaux d'intérêt général : balayage des artères du village, désherbage du cimetière, entraide, etc. *Majalissa* affirme son autonomie et s'affiche comme une structure non chapeauté par aucun projet. Néanmoins, les membres de l'association sont souvent invités dans les activités coordonnées par le projet développement local Maradi (PDLM).

« Nous sommes à la recherche d'un projet avec qui nous aurons une collaboration étroite pour pouvoir travailler. Il y a le PDLM qui souvent lorsqu'il organise une réunion, nous y invite. Par exemple, avant hier j'étais à une réunion à Gidan Rumji en compagnie du président de l'association. La réunion portait sur la démocratie. » [Un membre de *Majalissa*]

La *majalissa* paraît très active et présente presque partout dans les réunions villageoises. Les membres, tous entre 25 ans et la trentaine à peine passée, s'impliquent volontairement dans les activités collectives. Ils ne lésinent pas sur leurs temps pour s'exprimer et se faire remarquer. Certains y voient une volonté de se poser comme interlocuteur privilégié des intervenants extérieurs (du principal intervenant s'entend) au même titre que le groupement *Ci Gaba*. Il agirait de bénéficier aussi des actions des projets. D'autres pensent à l'émergence spontanée d'un mouvement de la société civile. Ce serait une évolution d'un rassemblement « qui était un groupe de jeunes autour des activités cérémoniales et autres activités communes » (coordinateur PDLM). Tout compte fait, il nous paraît évident que le volontarisme poussé, pour ne pas dire forcé, de ces jeunes s'inscrit dans une démarche de quête de "projet". On n'est pas loin de l'idée de courtage en développement.

L'ensemble de ces associations n'a pas d'existence légale.

Organisations d'initiatives exogènes

Les groupements paysans

Selon des statistiques du service d'arrondissement de l'agriculture de Gidan Rumji, il y aurait 33 organisations rurales officiellement enregistrées au premier semestre 2001. Le décompte ne tient pas compte de la multitude de comités et autres groupements mis en place par les projets. La plupart sont concentrées à Darge au sein d'une union dominée par des producteurs, des maraîchers et des femmes. Ces 33 organisations ne touchent que 23 villages sur les 107 que compte le canton. Elles sont jeunes, les plus anciennes datent de 1998. Pour Diarra Doka et alii (mai 2001), la création de ces organisations rurales s'explique entre autres par une volonté de « répondre aux attentes des intervenants et attirer éventuellement des financements extérieurs ». Elles se mettraient en place à l'initiative des chefs et des représentants des partis politiques.

Les organisations féminines représentent 10% des groupements à l'échelle de la sous-préfecture. Shadakori en compte deux.

À l'échelle de la sous-préfecture, seules deux organisations mixtes sont recensées, dont une à Shadakori. En réalité et comme nous l'avons déjà souligné, la mixité se réduit à porter le même nom.

L'un dans l'autre, ces organisations (jeunes, femmes) s'appuient toutes sur des partenaires extérieurs qui suscitent leur création, assurent leur formation et financent leurs activités. « Elles sont en phase de maturité mais ne peuvent encore travailler sans appui et jouer un rôle valable dans la société civile » (Diarra Doka et alii, mai 2001 : 39). Il y a dans le canton de Shadakori trois associations inter villageoises (AIV). Deux coopératives nous ont été signalées.

Les comités de gestion

Les comités de gestion s'occupent exclusivement d'une activité ou d'un ouvrage à l'échelle de la zone de couverture de l'activité ou de l'ouvrage. Les principaux secteurs concernés sont : la santé, l'éducation, l'eau et l'agriculture. Les animateurs de ces structures reçoivent généralement une formation à la gestion de leurs activités. Pratiquement, la quasi totalité des dirigeants sont alphabétisés. Il existe un comité de gestion pour le CSI et un autre pour la mini adduction d'eau potable.

Les comités de gestion restent donc essentiellement "techniques". Même s'ils peuvent faire l'objet de luttes partisans (entre clans, quartiers, partis, etc.), ils demeurent en marge de la vie "politique" locale. Le débat à propos de ces comités porte plutôt sur leur capacité à accomplir leur mission dans la rigueur et la transparence exigées. On peut également se demander jusqu'à quel point ils développent et entretiennent en leur sein la prise de décision collégiale, démocratique. Hélas, c'est justement là où le bat blesse. Ces comités peinent à fonctionner. « En général, les membres du comité de gestion reçoivent une formation pour gérer des fonds, contrôler et tenir les comptes ; ils détiennent à eux seuls le pouvoir de décider, d'informer les membres, d'organiser, d'animer et de suivre les activités » (Diarra Doka et alii, mai 2001 : 41).

Le constat fait par un chercheur spécialiste de la question et de la région est le suivant : « même si les responsables des groupements disposent de l'information ou de la formation, sur le terrain on n'a pas l'impression que ces informations, cette formation, descendent vers la base, comme s'il y a une sorte de rétention de l'information. N'importe quel intervenant fera la désagréable expérience en arrivant dans un village qu'il est obligé de reporter la réunion parce qu'un responsable important du groupement est absent ou malade. Personne d'autre ne peut donner l'information en son absence » (Saadou, mars 1999 : 11).

Pour leur part, Diarra Doka et alii relèvent qu'il y a une absence totale de culture de contrôle : « la difficulté réelle observée dans le fonctionnement de ces comités est l'insuffisance de contrôle interne » (Diarra Doka et alii, mai 2001 : 41).

L'association des parents d'élèves

Il y a enfin une association des parents d'élèves (APE). Elle est dirigée par Abara Jika. Les APE ont été longtemps des instruments suscités et utilisés par les pouvoirs établis dans le cadre du contrôle d'un secteur en perpétuels soubresauts. Les parents d'élèves sont ceux qui ramènent les enfants et les adolescents sur les bancs des classes lorsque les élèves descendent dans la rue, cassent, etc. ; ils jouent les pompiers et les négociateurs. Souvent, ça et là, ils sont mis à contribuer pour mobiliser des cotisations afin de construire un mur, participer à la réalisation d'activités *extra muros*, etc.

A Shadakori, l'APE est un partenaire pour les activités scolaires. Il n'y a rien de particulier à signaler à propos de l'APE de Shadakori.

Le pouvoir administratif

Les services techniques suivants de l'Etat sont représentés à Shadakori : l'éducation, l'environnement, l'agriculture, l'élevage et la santé. L'agriculture, la santé et l'éducation ont une présence visible : ces services disposent de locaux (classes pour l'école, bureaux et logement du chef pour le CSI, logement du chef pour l'agriculture). Tous ces services sont hiérarchiquement rattachés à des échelons supérieurs, situés à Gidan Rumji, à qui ils rendent compte. Leur interlocuteur immédiat sur place, nous l'avions dit, est le chef de canton ; c'est du reste ce que prévoit les dispositions légales. On peut donc considérer le chef de canton comme un élément du dispositif administratif. Les autres secteurs clés de l'administration publique demeurent à Gidan Rumji et à Maradi. C'est le cas de l'hydraulique et du "plan" [aujourd'hui "économie et finances"]. Pratiquement aucun changement notable n'a modifié la situation observée lors de nos enquêtes de 1997.

La santé

Shadakori compte deux centres de santé intégrée (CSI) : l'un à Maiki (extrême Est du canton) et l'autre à Shadakori chef lieu de canton.

Le CSI de Shadakori est opérationnel depuis 1995. Le centre est sous recouvrement de coût, politique pour laquelle la région de Maradi fut l'une des zones pilotes pour tout le Niger. Auparavant, il y avait un poste médical, ouvert en 1958. Le CSI est dirigé par un infirmier major, Mani, arrivé depuis avril 1996 et originaire de Korgom (Tasawa). Le manœuvre du CSI s'appelle Bala Kunto. Il exerce depuis 22 ans et a remplacé à ce poste son frère Nomau, décédé. Il a été désigné par Jika Salau et Bara Zaki pour succéder à son frère.

Un COGES (comité de gestion), mis en place en 1995, "supervise" les activités du CSI. Il est composé du chef CSI, de son adjoint et de quatre représentants de la population qui occupent les postes de président, gestionnaire, trésorier et secrétaire. À ce staff, il faut ajouter 15 membres représentant chacun un village (villages situés entre 0 et 15 km de Shadakori).

En principe, le COGES tient une réunion tous les deux mois, le jour du marché de Shadakori, c'est à dire le jeudi. Les réunions ne sont pas régulières selon le major. À titre d'exemple, depuis avril 1996, le COGES ne s'est réuni que trois fois. Au cours de ces réunions, n'étaient présents que les membres habitant Shadakori et ceux qu'on peut facilement touchés. Le mandat du COGES n'est pas limité. Chaque participant a droit à 250 FCFA de *per diem*. L'argent provient des recettes de la pharmacie du CSI. Les réunions se tiennent en présence des chefs coutumiers.

Selon l'infirmier major, la gestion de la pharmacie ne souffre d'aucune ingérence extérieure depuis son arrivée. Il supervise, par sa présence ou en posant régulièrement des questions, le fonctionnement de la pharmacie. Lui ou son adjoint assurent les consultations ; ils prescrivent les traitements. Les patients, munis de leur carnet, se dirigent alors vers le gestionnaire qui délivre, contre paiement, les médicaments et explique le traitement.

Le gestionnaire du COGES est payé 20 000 FCFA par mois. Il a, d'abord, travaillé gratuitement pendant 1,5 an (6 mois seulement selon le major). Ensuite, il a reçu 5 % de 9 mois de travail. Depuis, il reçoit ses 20 000 FCFA régulièrement. Il est, avec le trésorier, le personnage central du COGES. Le trésorier est payé 10 000 FCFA par mois. Chaque lundi matin, il vérifie les mouvements et encaisse les recettes. À chaque fin du mois, il procède au versement de l'argent à la BIAO. Son transport est assuré par la caisse en raison de 1 000 FCFA (aller et retour).

Le CSI dispose d'une moto. Cela permet au major de procéder à des consultations foraines. Les infirmiers se plaignent de la faible fréquentation du CSI (notamment pour ce qui est des activités relatives à la planification familiale (PF)) par les populations de Shadakori même. Relativement à la population censée être desservie, la fréquentation est très moyenne.

L'hygiène et l'assainissement relèvent des charges du CSI. À ce niveau, il y a nécessité, selon le responsable du CSI, de la mise en place d'une structure locale. Elle devra être chargée de l'entretien et de l'assainissement des points d'eau. Le canton dispose d'ores et déjà d'un artisan réparateur formé. Ce dernier ne travaille cependant pas ici depuis qu'il a eu maille à partir avec un paysan dont il avait sermonné la femme. C'est plutôt dans des villages alentours qu'il intervient sur demande et contre rémunération.

Enfin, et pour finir, notons les sociaux. La politique du recouvrement des coûts n'a apparemment rien prévu pour eux, ni pour les élèves et encore moins pour les fonctionnaires. Tout le monde doit payer ses soins. Souvent, les infirmiers reçoivent des gens qu'ils ne peuvent pas renvoyer. Alors, ils leur assurent les premiers soins gratuitement et les invitent à revenir avec l'argent pour les soins suivants. De même, ils reçoivent des "demandes" de la part des autres fonctionnaires ou des chefs coutumiers. La responsable du CSI assure que, jusqu'à aujourd'hui, il a toujours exigé et obtenu le paiement des prestations qu'il offre.

L'éducation

On note l'existence d'un collège d'enseignement secondaire (CES), de deux écoles traditionnelles (écoles primaires publiques), une médersa (école franco-arabe) et une école coranique.

Les écoles traditionnelles

Il s'agit de l'école centre et de l'école quartier. La première se trouve dans le quartier Zukut. La deuxième est implantée à Kowa Goni.

L'école quartier a été ouverte à la rentrée 1992. Dirigée par Dauda Abara depuis 1996, elle a deux maîtres et une soixantaine d'élèves dont une dizaine de filles. Entre 1992 et 1997, deux recrutements seulement ont été opérés. L'APE existe théoriquement depuis 1992. Elle avait été précipitamment mise en place pour constituer un partenaire pour le projet sectoriel de l'éducation fondamentale (PROSEF). En effet, ce programme exige, pour intervenir dans une localité, cette association comme partenaire. Ce partenaire doit, en fait, fournir 12 % du montant des frais nécessaires pour la construction d'une classe.

L'école centre a été ouverte en octobre 1956. Elle couvrait les villages de Sama'ila, Kyemro, Garin Kyapai, Bunguji, Dan Ma'doci, Shadakori et Gidan Magaji. Au regard des irrégularités et de la très mauvaise fréquentation, mais aussi avec la création de nouvelles écoles, l'école ne recrute plus que dans les villages de Dan Ma'doci, Sama'ila, Kyemro et Garin Kyapai. Cependant, les volontaires, d'où qu'ils viennent, sont, bien évidemment, acceptés. À la date du 23 avril 1997, l'école avait cinq maîtres. Elle comptait 191 élèves (149 garçons et 42 filles). Ces élèves sont repartis dans six classes, toutes en matériaux définitifs. À la rentrée d'octobre 1996-1997, 29 élèves au lieu de 50 prévus, ont été recrutés. Le recrutement s'est étalé sur environ un mois et demi. Depuis presque une décennie, il se fait selon la volonté des parents. Auparavant, les directeurs recevaient une liste de la sous-préfecture de Gidan Rumji ; ils envoyaient alors une convocation à chaque parent dont le nom de l'enfant figurait sur la liste. Aujourd'hui, les enseignants sont réduits à recruter "à vue", à supplier les parents d'envoyer leurs enfants à l'école.

Dans l'ensemble, quatre problèmes préoccupent les directeurs des écoles centre et quartier. Ce sont, en fait, des problèmes généraux en ce qui concerne l'éducation dans le canton.

Il y a, en premier lieu, la présence de deux écoles traditionnelles dans l'agglomération, la deuxième ayant été fondée en 1992 en dépit d'un faible taux de recrutement. À la limite, et nous le verrons plus tard, même l'ouverture de la médersa ne se justifie pas. « Les parents ne sont pas responsables » dira un des directeurs, et ce, malgré un nombre important de fonctionnaires originaires du canton.

Seconde préoccupation des autorités scolaires, la très faible fréquentation des filles. Depuis 1956, selon un de nos interlocuteurs, aucune fille ayant fréquenté Shadakori n'a été admise au BEPC. Outre des raisons d'ordre religieux, toujours d'après notre directeur, il y a surtout ce qu'il a appelé la mentalité prévalant dans le Gobir. Ici, les femmes sont en fait les responsables des familles, pratiquement seules travailleuses toute l'année. Elles sont les plus engagées (pour ne pas dire les seules) dans l'éducation des enfants. De plus, elles ont beaucoup de charges dans le foyer. Dès le bas âge, la fille est très sollicitée pour les tâches domestiques auprès de sa mère. Par ailleurs, il se pose souvent un problème d'accueil au niveau de Gidan Rumji, pour celles des filles qui sont admises au certificat de fin d'études du premier degré (CFEPD).

La troisième préoccupation nous semble plus intéressante. C'est le problème du suivi des enfants. L'APE n'a pas changé depuis plusieurs années. Elle n'est pas fonctionnelle.

Personne ne vient s'informer sur le travail de son enfant ; aucune attention n'est portée au travail des maîtres. « Cela est très démotivant » selon le directeur.

Enfin, on remarque que les autorités coutumières ne s'intéresseraient pas à l'école. Parlant du chef de Shadakori, un de nos interlocuteurs affirme : « il ne vient jamais vers les maîtres ». Son manque d'intérêt, à en croire les enseignants est très manifeste. En 1996, par exemple, les pluies sont arrivées très tôt, dès mai ; le lendemain de la première pluie, l'école s'est vidée. Après deux jours de "chômage technique", les deux directeurs se sont rendus chez le chef de canton pour demander le retour des enfants. Pour toute réponse, ce dernier leur dit que c'est une situation générale et qui concerne tout le pays, en milieu rural ; devant la consternation des maîtres, il consentit à mobiliser un crieur pour demander aux parents des enfants du niveau CM2 de les laisser venir à l'école. Ce fut peine perdue car le retour, timide dans un premier temps, s'étiola complètement trois jours après. Finalement l'école (les écoles) ferma en mai, alors que la rentrée n'avait été effective qu'en mi février.

Autre anecdote pour illustrer l'attitude décourageante du chef de canton, le directeur de l'école quartier a sollicité auprès de lui du matériel nécessaire pour construire une paillote en 1997. Shadakori dispose d'un bois villageois. Le chef de canton ayant laissé croire qu'il ne dispose pas personnellement du matériel (bois, haies, et cordes en feuilles de doum), le directeur suggéra de s'approvisionner au niveau du bois villageois : refus catégorique du chef qui s'insurgea même contre cette idée. En fin de compte, ni le chef de village de Kowa Goni, où l'école quartier est implantée, ni le chef de canton et encore moins les populations représentées par l'APE ne firent rien pour aider l'école. Résultat : pas de paillote. Les élèves de l'école, niveau CI, partagent la même classe que leurs camarades de l'école centre.

La médersa

Elle a été créée en octobre 1996 à la "demande de la population" relayée par le chef de canton. Le directeur est Ismaël Hasan. Lui et ses élèves occupent un hangar situé dans les locaux de l'ex CPR. Il s'agit d'une sorte de garage fait de trois murs et d'un toit en tôle auquel on a ajouté un quatrième mur fait de haies de tiges de mil. Ce local qui tient lieu de classe ne dispose ni de porte ni de fenêtres. Le directeur assure les cours en arabe. Une maîtresse enseigne le français aux enfants âgés de six à 8 ans. L'école compte 43 élèves dont 22 filles. La fréquentation est très bonne selon le directeur.

Le bureau du directeur est une table banc prêtée par l'école centre. À la place des tables bancs, il y a des nattes obtenues avec grande peine auprès des parents d'élèves. Le tableau, un tableau chevalet, a été fourni par l'inspection régionale de l'enseignement de base. Cela a nécessité le déplacement du directeur et du chef de canton.

À la médersa, le directeur estime qu'il y a des parents qui suivent le travail de leurs enfants. En 1996, alors qu'il était arrivé à Shadakori un mois après la rentrée scolaire, et que ses collègues des écoles traditionnelles continuaient à recruter (en fait à courir derrière les élèves), lui recruta ses élèves en une matinée. Il estime que les parents, la population en général, préfèrent l'école franco-arabe pour des raisons d'ordre religieux. Cependant, il pense que les parents n'aiment pas l'école, qu'elle soit traditionnelle ou médersa. « La preuve est qu'il y a encore des enfants qui traînent dans la rue ».

À noter qu'il existe de petites écoles coraniques traditionnelles, ouvertes surtout la nuit et accueillant au plus une dizaine de jeunes enfants. Ces écoles de "rue" ont une organisation "version moderne". Elle s'appelle "Madina Tul A Habiba Shadakori". Elle est créée en 1992 avec un franc appui du chef de canton par un jeune étudiant islamique ayant fréquenté Sokoto. C'est une école chapeauté par l'association pour le rayonnement de la culture islamique (ARCI). En principe, les meilleurs élèves ont la possibilité de poursuivre leurs études à

Maradi, puis à Kano et ensuite à Kaolack (Sénégal). Madina Tul A Habiba Shadakori a trois niveaux d'étude pour un effectif de 250 élèves âgés de cinq à six ans. On y enseigne (il y a deux maîtres) l'arabe, le Coran et certaines matières relatives à la religion. Chaque parent doit payer 100 FCFA pour inscrire son enfant. Les frais d'étude sont fixés à 10 FCFA par semaine et 100 FCFA par mois pour chaque élève. Les élèves subissent un examen en fin d'année. L'école occupe les locaux de l'ex bâtiment de la coopérative "CLUSA" (Cooperative league of United States of America). Une association de parents d'élèves existe et est fonctionnelle selon le responsable de l'école.

Le collège

Il a été ouvert en 2002 avec deux classes et un bureau (qui fait également office de salle de réunion), tous en paillote et précipitamment confectionnés. Ce sont les efforts souvent conjugués, mais parfois opposés, du chef de canton et des ressortissants qui ont abouti à la création du CES de Shadakori. A l'évidence, l'initiative et les démarches administratives (aussi bien à Gidan Rumji qu'à Maradi et Niamey) ont été plurielles, tout le monde a mis la main à la pâte. Le chef de canton a pesé de son poids et de son autorité pour faire bouger l'administration centrale (l'Education nationale); il est également intervenu auprès de certaines autorités pour obtenir de l'équipement. Les ressortissants se sont mobilisés à travers des cotisations financières et des dons en équipement. Bref, le CES existe finalement.

L'agriculture

Le service de l'agriculture existe depuis 1963. C'est, aujourd'hui, un district agricole. Il coiffe 65 villages de Shadakori, les autres villages du canton relevant, d'après le zonage établi par le programme de renforcement des services d'appui à l'agriculture (PRSAA), des districts agricoles de Darge (17 villages) et Yel Kolta (10 villages). Le chef du service est un conseiller agricole en poste depuis 1996. Il est équipé d'une moto fournie par le PRSAA.

Les activités du service se ramènent essentiellement aux actions des projets. Lors de notre première enquête, c'était l'ère du PRSAA : vulgarisation sur des thèmes relatifs à l'environnement, l'élevage et l'agriculture, menée de concert avec les agents de l'élevage et l'environnement. Ces activités priment sur la gestion des champs CPR (cf. ci-dessous). L'agent de l'agriculture est également (rarement cependant) sollicité pour le règlement des litiges sur les dégâts champêtres. Il intervient pour l'estimation des dégâts. Enfin, il assure des activités classiques ne nécessitant aucun moyen financier immédiat tel que l'observation phytosanitaire des cultures de sa zone d'encadrement, l'estimation annuelle de la campagne agricole, etc.

Un certain nombre de projets ont soutenu l'agriculture à Shadakori. Ceux qui ont collaboré avec le service sont le projet développement rural Maradi (PDRM), le Cooperative for American Relief Everywhere (CARE), le programme engrais Niger (PEN), le programme céréalier national (PCN) et, en ce moment, le PRSAA.

Le PDRM a débuté ses activités à Shadakori en 1979. En 1980, il a ouvert le CPR de la localité avec une superficie de 42 ha achetés à 5 000 FCFA l'hectare aux populations. On recrutait et formait 10 couples de paysans par an, de 1980 à 1984. Le choix des stagiaires se faisait par les chefs de villages. Ils envoyaient, pour certains, des jeunes réputés sérieux, pour d'autres des jeunes reconnus difficiles (pour les "redresser"). Les stagiaires étaient alphabétisés, recevaient une formation en production agricole, en élevage, en environnement et des notions de civisme. L'année durait d'avril à décembre. À la sortie, les élèves recevaient, en prêt, du matériel (bœufs, charrette, semoir, lame "souleveuse", charrue, etc.).

Aujourd'hui, du CPR, il ne reste que les terres, deux bureaux, une classe, deux magasins, un hangar occupé par la médersa et 27 cases rondes dont les toits ont été arrachés et volés, un puits, un étable et deux latrines. La clôture a disparu. L'ensemble, en dehors des terres, est gardé par un gardien mais géré par le chef de canton. Ce dernier gère aussi les terres qui sont mises en location.

Le CARE, avec sa tradition d'enquêtes rapides MARP, est intervenu dans le cadre du projet n° 7 (PN7) avec le programme agroforestier (PAF) entre 1982 et 1989, le PAF/PAAPA (PAF / projet d'appui pour l'amélioration des productions agricoles) entre 1990 et 1994, et, le projet d'appui à la sécurisation des systèmes de production agricole (PASSPA) en 1995. S'inspirant d'une expérience réalisée avec succès dans la Majiya (Tahoua), le PAF a conduit des actions de régénération naturelle, de semis de doum, de plantation en ligne et de constitution de pépinière villageoise. PAF est doublé de PAAPA en 1990-94. On forme des agents de l'agriculture, on apporte un appui à la multiplication des semences (mil, arachide, sorgho, niébé), on fabrique du compost. En 1995, dans la même optique, on passe à PASSPA. Le PN7 qui, jusqu'alors, s'appuyait sur les services techniques de l'Etat, recrute lui-même ses agents propres et travaille désormais en partenariat avec les populations.

Le PEN est intervenu en 1992-1993. Il s'agit de choisir des paysans ayant des champs contigus (10 ha minimum) et de procéder à un encadrement global en utilisant des semences améliorées, des engrais et des fongicides. Le chef du service de l'agriculture récupère après les récoltes les remboursements effectués par les paysans.

Le PCN a pour activités la multiplication, le conditionnement et la diffusion des semences. Il a une base de diffusion régionale à Kurungusau. Ce centre a mené deux campagnes (avec les populations de Shadakori) avec succès en 1989 et 1990 (cf. infra).

Le PRSAA, opérationnel depuis 1992 dans la zone, appuie sur le plan logistique les services étatiques. Par ailleurs, des groupes de contact de 10 à 15 personnes sont constitués dans différents villages pour la conduite d'expérience en matière agricole : sélection de semence, fabrication de compost, lutte contre les prédateurs des cultures, etc.

L'élevage

L'agent est en place depuis avril 1992. Le service est une cellule d'intervention de base (CIB) depuis cette date. Il y a deux autres CIB à Shadakori : ce sont ceux de Darge et Maiki. Le service de l'élevage a deux types d'activités. Il y a, d'abord, des activités classiques (inspection de la viande, contrôle des marchés de bétail, soins aux animaux et campagne de vaccination) ; il y a, ensuite, des activités de vulgarisation sur des thèmes relatifs aux trois domaines du développement rural : élevage, agriculture, environnement. L'agent de Shadakori dispose d'une moto dans ce cadre, fournie par le PRSAA.

Shadakori connaît une forte activité d'élevage de petits ruminants. Ces animaux appartiennent quasiment uniquement aux femmes. Le troupeau collectif est confié aux bergers Peuls résidant à la périphérie de l'agglomération. Pour une chèvre, le tarif est de 100 FCFA payés en fin de saison et 10 FCFA dus chaque semaine. Une brebis revient, respectivement, à 125 et 15 FCFA. Un berger a entre 200 et 300 têtes. Il y a quatre bergers à Shadakori. Pour la plupart, ce sont des Peuls venus des régions nord de Kornaka et du Tagama. Sur place, ils n'ont aucun chef. Eux-mêmes ont amené quelques têtes avec eux, mais l'essentiel de leur bétail au loin.

On observe aussi quelques bovins (animaux de trait). Ils sont, en général, la propriété des hommes. C'est le gardien du CPR, berger peul, qui en assure la garde dans Shadakori. On compte une trentaine de têtes.

Dans le cadre du PRSAA, l'agent de l'élevage constitue dans chaque village relevant de sa compétence deux à trois groupes de contact de 10 à 15 personnes. Il vulgarise avec chaque groupe des thèmes relatifs au développement rural. Voici des exemples de thèmes : Comment lutter contre le sida vert ? Comment améliorer la qualité du fourrage ? Comment améliorer l'alimentation du bétail ? Etc.

C'est ainsi que l'agent mène des tests avec les paysans avec démonstrations sur le terrain. Pour chaque thème, les agents (élevage, agriculture et environnement) reçoivent la même formation donnée par leurs supérieurs (assistés parfois d'experts nationaux) de Gidan Rumji et Maradi. L'agent d'élevage, à l'instar de son collègue de l'agriculture, est parfois sollicité en cas de dégâts champêtres.

L'environnement

C'est le service le plus côuté, aux yeux des populations et des chefs coutumiers, à Shadakori. Le canton compte cinq autres services (deux à Darge, un à Maiki et deux autres dans deux villages du canton). L'agent en poste à Shadakori même est en place depuis 1992. Il s'occupe de 15 villages.

Ses activités sont de deux ordres : classiques (protection de l'environnement, mise en place des systèmes de recouvrement des taxes de bois, etc.) et de vulgarisation dans le cadre du PRSAA. Shadakori est un poste forestier. Son agent s'occupe aussi de la forêt classée de Kurungusau.

Régulièrement, et contrairement à ses collègues de l'agriculture et de l'élevage, l'agent de l'environnement est sollicité sur le terrain des litiges et dégâts champêtres d'une part, et des conflits sur les aires/couloirs de pâturage/passage d'autre part.

« J'ai eu la chance de faire tout l'arrondissement de Gidan Rumji. Pour ces problèmes, je pense que l'agriculteur et l'éleveur veulent tous encore des terres. Or il n'y en a plus. Aujourd'hui les Peuls sont sédentarisés. Les uns et les autres veulent que leur activité prime sur celle des autres. C'est le nœud du problème » [L'agent du service de l'élevage].

De tous ces services, l'environnement se détache nettement. En effet, son agent a de très bonnes relations avec aussi bien le chef de canton que les populations et ses autres collègues fonctionnaires. L'atmosphère est moins bonne entre les autres fonctionnaires et le chef de canton et entre eux-mêmes. Les instituteurs, notamment, qui n'ont aucun projet avec eux, apparaissent plutôt comme des laissés pour compte.

Par rapport à la situation de 1997, le CSI s'est agrandi par la construction d'un bloc "maternité". L'éducation est montée d'un cran avec l'ouverture d'un collège. Les autres services n'ont pas connu de transformation notable. Tous demeurent largement démunis à l'exception du CSI. Ce dernier fonctionne pour une part de ses prestations sous le régime du recouvrement des coûts. Cela lui permet de tenir plus ou moins bien son modeste stock de médicaments et d'assurer le salaire du gestionnaire du dépôt de médicaments ainsi que les *per diem* des membres du COGES lors de leurs activités (notamment les déplacements).

Néanmoins pour tous les autres services, et même pour le CSI sur certains aspects, en dehors de la présence dans le chef-lieu de canton d'un ou plusieurs fonctionnaires très mal payés, l'intervention publique est nulle. Les instituteurs courent à la recherche d'élèves, les autres fonctionnaires (agriculture, élevage pour ne citer que ceux-là) se rongent les ongles attendant des éventuels projets. L'Etat n'effectue aucun investissement visible, propre. Au maximum, dans une réalisation, il est maître d'ouvrage "d'honneur" (tenu informé des actions des projets, informé de leurs activités, etc.). Même les moyens de fonctionnement élémentaires sont fournis par les projets (transport et carburant des agents).

Le pouvoir religieux

Le culte bori

Les cultes de possession *bori* sont encore vivaces dans la région en dépit d'une montée "islamiste" et "islamisée" partout évoquée. Leurs adeptes pratiquent souvent un syncrétisme religieux, avec l'islam en avant, les génies (*iskoki* ou *aljannai*) *bori* derrière. À Shadakori, il y a une chef des *bori* nommée Jumma qui organise les cérémonies, accueille les *diyan bori* (adeptes du *bori*), etc. Elle est la représentante sur place de la *inna*, chef suprême des *diyan bori* du Gobir résidant à Tsibiri. Les *diyan bori* sont associés aux cérémonies publiques, intronisation notamment. Ils interviennent aussi en cas d'échec des marabouts (lors des sécheresses) avec qui ils n'ont aucune relation.

Une église

Il existe une église protestante à Shadakori. Elle compte plusieurs dizaines de membres, fils du terroir. Un de ces derniers est Maman Nomau Jika, frère du chef de canton. La présence de l'église paraît aller de soi dans l'agglomération, ne suscitant ni étonnement et encore moins manifestation de marginalisation ou rejet.

Un islam dominant

Shadakori est épargné par les agitations islamistes de la région. Jusqu'aujourd'hui, on ne note aucun problème religieux.

L'enseignement coranique est bien ancré. Il existe de petites écoles coraniques traditionnelles un peu partout dans chaque quartier, ouvertes surtout la nuit et accueillant au plus une dizaine de jeunes enfants. Tous les enfants du village y vont "naturellement". Ils y vont dès l'âge de cinq ou six ans pour apprendre la prière, certaines règles de conduite sociale et mémoriser le Coran. Tous, filles et garçons, n'y échapperont pas car c'est absolument prescrit, c'est un devoir sacré que d'inculquer la culture islamique à son enfant. La fréquentation de l'école coranique répond à une nécessité sociale ; c'est une forme d'intégration de l'enfant à la communauté villageoise. Elle ne s'inscrit pas dans une logique de prosélytisme.

Le chef religieux (*liman* ou *malami*) est désigné par le chef de village. Généralement, il y en a un à deux par village. Il y en a un pour l'ensemble de l'agglomération. *Liman* du canton assure les prières du vendredi et celles des deux grandes fêtes musulmanes (Ramadan et Tabaski). Chaque *liman* de village conduit les prières quotidiennes au niveau villageois. Les charges de *liman* sont héréditaires. Les *limamai* (pluriel de *liman*) organisent parfois des prêches au niveau des mosquées. Ils peuvent être sollicités par le pouvoir coutumier pour donner leurs avis sur tel ou tel sujet conflictuel. Eux-mêmes ne jugent ou statuent sur aucune affaire, qu'elle soit civile ou commerciale.

Les ressortissants

On ne peut pas parler d'association de ressortissants à l'instar des associations paysannes. Un certain nombre de personnes, généralement liées à des degrés divers de parenté, se disent intéressées et concernées au plus haut point par les affaires de leur terroir. Elles constituent alors un réseau d'échange d'informations, de consultation et de concertation d'initiatives et d'action, afin de contribuer au développement de leur terroir. Situés hors du terroir (dans d'autres régions du Niger ou à l'étranger) mais gardant souvent un contact plus ou moins direct, les ressortissants sont pour la plupart des "intellectuels", ce qu'on désigne en français local par le substantif d'"arrivés" ; cela veut dire des gens parvenus à la fin d'un parcours scolaire et ayant obtenu un emploi dans la sphère administrative et/ou politique. Toutes les couleurs politiques sont souvent présentes parmi les ressortissants.

Ils interviennent dans la vie de leurs villages respectifs d'abord. Cela se fait par l'entremise de parents qui les retrouvent de temps à autres dans les localités où ils exercent leurs fonctions, pour requérir aide et assistance diverses (argent, frais médicaux, recherche d'un emploi temporaire, etc.). Certains ressortissants se rendent aussi périodiquement dans leur terroir, soit pour y passer des vacances (parfois avec femme et enfants), soit à l'occasion d'un événement (mariage, baptême, décès, élection, etc.). D'autres se font rares au village, n'y envoyant que femme et enfants. Il y a, dans tous les cas, un contact qui demeure gardé avec le village, avec les parents, avec le *gida*. La relation avec le terroir est d'abord d'ordre familial.

« C'est indispensable de garder le contact avec le village [la brousse]. Car c'est l'origine de la famille. C'est la maison. » (Un ressortissant).

Les ressortissants ont également des contacts entre eux. Ce sont des contacts "naturels", de la vie sociale courante. En général, c'est de là que naissent les initiatives de structuration, d'organisation et d'action en faveur du terroir. C'est à ce niveau qu'on passe à une forme d'action collective d'intérêt général. Cet intérêt général concerne le plus souvent la santé, l'éducation, l'assistance en cas de famine ou autre calamité et l'équipement (infrastructures collectives).

Les ressortissants mobilisent divers modes d'action :

- cotisations ponctuelles (construction d'une classe) ou périodiques (dotation en nivaquine pour le CSI à l'approche de l'hivernage) ;
- courtage administratif (démarches pour l'ouverture d'un CES) ;
- courtage en développement (démarchage de projets ou d'amis pour intervention dans la zone du terroir) ;
- etc.

Comme on le voit, sans avoir une existence légale (car l'Etat ne reconnaît pas les associations à caractère régional), les ressortissants s'organisent et interviennent dans la vie de leur terroir, à une échelle qui dépasse le cadre familial. Ils se dotent de moyens qui leur permettent d'agir au niveau cantonal, suivant une démarche d'intérêt général. A ce titre, on peut poser la question de la pertinence de la position intransigeante du ministère de l'intérieur qui rejette systématiquement toutes les formes d'associations à envergure locale. Les ressortissants ne peuvent qu'agir pour leur terroir. Et lorsqu'ils s'organisent pour aider leur CSI, pousser à l'ouverture d'un collège, faciliter l'électrification de leur chef-lieu de canton, leurs actions sont bien des actions d'intérêt général, de développement de leur terroir. Il n'y a là aucune menace à l'unité de la région et du pays. Les ressortissants agissent comme une organisation non gouvernementale (ONG) ou un projet (avec de très faibles moyens) à un niveau micro.

Néanmoins là s'arrête l'intérêt général. Les ressortissants agissent souvent comme un instrument aux mains ou à la merci de partis politiques. Ce peut être le cadre où se négocient les "postes" politiques et les promotions administratives.

Il semble qu'il n'y a pas de tendance naturelle à aller vers tel ou tel bord politique. Les ressortissants adhèrent librement au parti de leur choix. La dynamique de réseaux se met en branle après les résultats des scrutins. C'est à ce moment que se passe ce qu'on pourrait appeler les logiques de consensus et de partage du gâteau. Le consensus veut que les arrangements (aux motifs fluctuants, variés et subtils) prévalent sur le vote. On a vu des cas²²

²² Il a pratiquement été impossible de recueillir des données sur ces questions. Nos interlocuteurs ne font que des allusions. Lorsqu'ils évoquent des cas précis, avec des noms et des dates, ils refusent systématiquement que l'information soit publiée. Nous avons voulu respecter leur exigence.

où les têtes de liste n'ont pas été désignées par leur état major alors qu'elles avaient été élues. Le partage du gâteau veut qu'on n'oublie personne (des militants qui se sont faits remarquer par leur engagement sans réserve) et que chacun soit récompensé. On se répartira donc tout : du poste de ministre à celui de percepteur de taxes dans un marché villageois.

Nous n'avons pas eu devant nous une structure organisée clairement. On nous a parlé de la mise sur pied il y a une dizaine d'années d'une ONG dénommée "AGIR défi". Les principaux animateurs étaient l'ex ministre des infrastructures (Chérif Chako), Mahaman Nomau Jika et Moussa Labo (cadre de l'AGRYMET). Le dessein était d'attirer les investissements (de type projet) dans la région, essentiellement la province de Tsibiri. Aujourd'hui, le groupe fondateur serait en retrait. Sont actifs, un agent du ministère de la santé publique et de la lutte contre les endémies, Jadi Adamou, en poste à Niamey, Issa Moussa, un cadre de la société nigérienne de télécommunication (SONITEL) en poste à Maradi (Tsibiri exactement) et Haladou Amadou, entrepreneur résidant à Maradi. Il n'y a pas de réunions et de cotisations régulières. A l'occasion, les gens se concertent, par téléphone le plus souvent et décident de telle ou telle action ; des tâches sont définies et réparties selon la disponibilité et la proximité des ressortissants ; l'information est diffusée et, si besoin est, on procède à des cotisations. C'est, en l'espèce, ce qui s'est passé pour l'ouverture du CES.

Il nous a paru que les ressortissants tiennent le chef de canton informé de leurs actions. Le *sarki* les encourage et les pousse aussi. Il intervient le plus souvent lorsqu'il y a des blocages (lourdeur administrative, par exemple dans le cas de la demande d'ouverture du CES) ou des litiges à trancher (toujours en partant de l'exemple du CES, le choix d'un site pour le collège). Ressortissants et *sarki* tirent cependant chacun la couverture de son côté et revendiquent le rôle principal dans telle ou telle intervention.

Les projets

Nous ne reviendrons pas ici sur tous les projets intervenant dans le canton. Ils ont été largement passés en revue lorsque nous avons parlé du pouvoir administratif. Ici, nous nous intéressons uniquement au projet développement local Maradi (PDLM).

Le projet développement local Maradi

Il a fait suite au projet de recherche action intervenu entre 1997 et 2000 dans le canton. Ce fut le seul intervenant extérieur, qui avait ses bureaux à Shadakori même. Les activités de recherche action ont commencé début 1997. Elles ont été pilotées par un couple d'animateurs résidant sur place à Shadakori. Initié par la Coopération suisse, ce projet recherche action voulait remettre en cause la philosophie des interventions extérieures jusque là observées en matière de développement rural dans la région. Malgré cela, le PDLM reste perçu comme peu différent de ses prédécesseurs dans la région. Ses premières actions rappellent celles de nombreux projets antérieurs : alphabétisation et crédit.

Les relations des animateurs avec la population ne sont pas exemptes de tout problème. En effet, il est reproché aux animateurs de choisir leurs collaborateurs locaux parmi leurs proches et ceux du (et des) chef (s). Avec le chef de canton, la communication semble difficile. Le chef prétend qu'il n'est pas pleinement informé et impliqué dans les actions du projet. L'animateur responsable veut, quant à lui, éviter d'être manipulé par le chef. En ce qui concerne les rapports avec les autres services, ils n'existent pratiquement pas ; c'est un voyage d'étude au Burkina Faso (auquel certains fonctionnaires étaient pourtant conviés) effectué en début d'année qui a envenimé les choses. Aujourd'hui, il n'y a aucun rapport entre le PDLM et les autres services.

Sur la décentralisation

Si le processus fait souvent la chronique des escarmouches parlementaires à Niamey, le niveau villageois se caractérise par un calme plat, une certaine indifférence et beaucoup d'ignorance.

Nous avons interrogé plusieurs catégories d'acteurs. La plupart ont entendu parlé de la question à la radiodiffusion gouvernementale (la Voix du Sahel), par le PDLM et dans la bouche de certains leaders villageois locaux. Tous évoquent le thème par des expressions récurrentes : "la commune qui va se créer, la commune qu'on va nous amener" (*komun da za a kerawa, komun da za a kowo muna*) ; "notre canton va avoir son autonomie" (*cin kai, inci*) ; "nous allons nous auto administrer" (*za mu milkin kanmu*) ; "nous choisirons nos propres gouvernants, sur place, parmi nous" (*mu zabi shugabinmu da wakilanmu nan cikin mu*) ; "nos impôts seront investis chez nous" (*haraji da a ka amsa a huce can da shi, za a sa shi a yi muna aiki nan*). Au delà de ces allusions à l'autonomie, au choix des dirigeants et du financement des investissements locaux par les impôts prélevés à l'échelle du canton, allusions bien souvent confuses, toujours perçues comme des idées venant d'ailleurs (du haut, des intellectuels), on a bien de la peine à susciter l'intérêt des villageois sur la décentralisation.

De fait, il faut se rendre à l'évidence. En milieu rural, la vie politique bat au rythme des scrutins électoraux. Tant qu'il y a des échéances électorales proches, on ressent la présence des partis politiques ; en dehors de ce cadre, l'animation des groupes ou la mobilisation des militants sont inexistantes. Aucun drapeau, pas le moindre fanion ni le moindre bruit de tam-tam ne viennent troubler la quiétude villageoise.

Adhérer à un parti, s'affilier à un groupe ou simplement militer signifient supporter un candidat. Ne parlez pas de textes régissant le parti, ni de programme politique et encore moins de projet de société. Il n'y a pas de militant qui s'en préoccupe ou même qui en soupçonne l'existence. On vous parle de la composition du cortège de campagne (nombre de voiture 4X4, belles voitures, personnalités battant campagne), des largesses des candidats (argent, pagnes, thé, sucre, etc., distribués) et des promesses réaffirmées (puits, pistes rurales, centres de santé, etc., pour les plus modestes ; exonération d'impôts, électrification, fin des pratiques de corruption, etc., pour les plus audacieuses). Et on retient les noms des personnes à qui on destina les votes ainsi que les symboles permettant d'identifier son bord à savoir les désignations des partis en langues nigériennes, leurs couleurs et emblèmes. Enfin, on sait que l'idée est de voter proche (pour un fils du terroir, *na gida*, c'est-à-dire celui de la famille, de la maison) dans le but ultime d'avoir au moins quelqu'un de chez soi (au sens du terroir) dans les hautes sphères de l'Etat. Ce qui fonde cette stratégie est la conviction qu'il existe plus de chance pour que les problèmes du village ou de la région soient portés au plus haut avec un fils du terroir.

Les consignes de vote participent d'un arrangement à plusieurs niveaux : au sein d'un village, entre les familles ou les quartiers ; à l'échelle du canton, entre les candidats, des "grands électeurs" (chefferie et mécènes²³ de la région), manipulateurs de votes, et les ressortissants basés hors du terroir ; aux niveaux régional et national, entre les partis, les ressortissants et les "grands électeurs". Il y a un va-et-vient important entre la base qui est le village et le sommet qui peut être le siège national du parti pour décider, modifier, corriger, fixer les choix.

²³ Ce sont des grands commerçants connus de toute la région (Katsina et Gobir), voire de tout le pays.

En partant de ces postulats, on ne peut s'étonner du nomadisme politique et de la permanence de la classe politique. En seulement une dizaine d'années et plusieurs scrutins, presque tous les grands partis ont eu à un moment la suprématie dans le canton, sans que la composition sociologique des représentants de la région change notablement.

Au niveau du canton de Shadakori, le politique est marqué par une très nette et forte présence de la famille Jika. Une faible opposition s'exprime du côté de Gidan Magaji, notamment par un entrepreneur, fils du village. Sa voix est presque égale à celle d'un autre groupe dont le fief est à Talala. Chez les Jika, on a soutenu le MNSD, le RDP et le PNDS. Actuellement la famille reste divisée entre des ex MNSD sans position clairement affichée, des RDP convaincus ayant perdu le pouvoir et des PNDS par défaut. A Gidan Magaji, on est majoritairement PNDS, essentiellement par opposition au camp du chef de canton.

Des indicateurs pour les enquêtes ultérieures

Il nous semble qu'un certain nombre de thèmes seront déterminants dans l'arène de Shadakori. Leur observation dans le temps permettrait de caractériser le changement social et d'évaluer, entre autres, les impacts sur la vie villageoise des interventions extérieures (investissements réalisés par les projets, actions des services déconcentrés de l'Etat, activités des ONG et partis politiques, etc.). On pourrait également mieux analyser ainsi la dynamique de la "gouvernance" locale. Ces thèmes importants que nous proposons à l'observation approfondie pour les années à venir sont relatifs à la place de la chefferie, au milieu associatif, à la capacité villageoise à s'approprier et maîtriser (gérer) les investissements locaux, et à ce qu'on pourrait interpréter comme un processus de "décrédibilisation" de l'Etat par les projets.

Une chefferie incontournable

On ne le dira jamais assez, les chefs, notamment les chefs de cantons, sont des acteurs centraux de la vie des campagnes nigériennes. Il ne s'agit pas d'un simple slogan. La chefferie est considérée par les pouvoirs publics comme un de ses relais ; la chefferie est l'autorité la plus proche des populations rurales (près de 80% de nigériens). Or, le processus de décentralisation semble lui réserver une mort programmée. Les stratégies²⁴ développées par certains chefs, à travers notamment l'ACTN, seront intéressantes à suivre sur le terrain de la décentralisation face aux autorités communales nouvelles.

La dynamique associative

On a vu que la politique locale est fondamentalement une "affaire de princes" ou de chefs. Par ailleurs, il apparaît de plus en plus que les développeurs²⁵ parient plutôt sur le mouvement associatif qui pourrait constituer, sinon une société civile, du moins un embryon ou une ébauche de cette dernière. L'idée sous-jacente est de cheminer vers une démocratie représentative et participative où l'Etat serait en retrait. Or, les associations, nous l'avons vu, peinent à fonctionner et peuvent à tout moment faire l'objet de récupération partisane ou de conflit clanique. Il ne serait donc pas inutile de voir comment évolueront les structures associatives, qu'elles soient d'essence endogène ou d'inspiration exogène.

La maîtrise d'ouvrage par "les populations"

Dans le même cadre d'idées, toute intervention de développement aspire à pérenniser ses réalisations. Cette pérennisation passe par une appropriation par les populations bénéficiaires des investissements extérieurs (infrastructures, formations, systèmes de production, etc.) et par une maîtrise de leur reproduction²⁶. C'est la principale hantise des développeurs. Alors, quelles sont les capacités réelles des populations à s'inscrire dans des processus (projets) qui leur paraissent souvent flous, répétitifs et passagers ?

L'Etat décrédibilisé par les projets

Au village, on sait, depuis quelques années, que l'Etat « ne fait plus rien » ; il n'arrive plus à payer ses agents, il vit lui-même au rythme des aides extérieures, etc. Le fondement des projets, leur reconnaissance comme investisseur privilégié et préférable vont de pair avec cette "décrédibilisation" de l'Etat. Le fonctionnaire qui ne travaille avec aucun projet, n'a

²⁴ Implications dans tout le processus en cours de façon à agir sur les textes, les découpages, etc.

²⁵ Le terme "développeur" désignera les projets de développement, quels qu'ils soient, et à travers eux les coopérations ou organismes qui les financent.

²⁶ Au sens sociologique du terme.

aucune visibilité dans le village ; il ne peut même pas exécuter des tâches élémentaires (par exemple produire un rapport d'activités) tellement les moyens font défaut (manque de stylos, de papier, de moyens de déplacement, voire même de bureau). Que va produire cette faiblesse de l'Etat face aux interprétations populaires (idée d'autonomie, de réinvestissement au niveau local des impôts) de la décentralisation ?

Pour conclure : retour sur quelques difficultés rencontrées

L'étude que nous avons effectuée en 1997 s'intégrait dans un projet recherche-action (dit Projet Développement Local Shadakori) initié en 1996 et financé par la Coopération suisse. Elle s'est faite sur la base du protocole d'enquête ECRIS (enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques)²⁷ : enquête individuelle de repérage, séminaire collectif de préparation du terrain, enquête collective proprement dite, séminaire collectif bilan de mise au points des indicateurs qualitatifs, enquête individuelle d'approfondissement et séminaire collectif final de présentation des résultats. C'est une approche qualitative qui a permis de déterminer les pistes et les principaux indicateurs de recherche. Cette étape a réuni des chercheurs très expérimentés mais aussi des consultants et collaborateurs du bailleur de fonds, commanditaire de l'étude. Ceci est important à souligner pour montrer la richesse des données produites ainsi que la rigueur méthodologique déployée afin d'éviter certains biais²⁸ inhérents à la démarche qualitative.

En son temps, le rapport de cette étude, destiné au bailleur, a suscité quelques réactions, notamment à propos de l'analyse faite sur la philosophie proclamée par la Coopération suisse et la mise en œuvre concrète du projet recherche-action [cf. Souley, 1997 : 19, notamment le point intitulé "Le Projet Développement Local : un virage à 360° ?"]. Le projet recherche-action se voulait novateur, prenant le contre pied des projets de développement classiques basés sur une approche verticale, des gros investissements financiers et des transferts de savoirs et / ou de technologies ; ces projets classiques se sont caractérisés, entre autres, pour le cas de Shadakori, par deux axes forts : l'alphabétisation des adultes et l'octroi de crédits aux populations préalablement organisées en associations diverses. Or, sur le terrain, aucune activité initiée par les animateurs de la recherche-action ne permettait alors de distinguer le projet suisse de ses prédécesseurs.

Par ailleurs, toujours dans le cadre des réactions au rapport 1997, il semble que les autorités coutumières se soient montrées mécontentes d'une certaine lecture de l'histoire du canton et des relations entre ces autorités et les populations. Nous n'avons pas été directement témoin de ce type de réaction, ni juste après la diffusion du rapport ni au cours de nos contacts "extraprofessionnels" avec le terrain. Aucune observation n'a permis de confirmer ou d'infirmer cette rumeur. La seule remarque qui nous a été faite de vive voix concerne l'utilisation de la notion de "crainte" pour caractériser les rapports entre le chef de canton et sa population ; il semble qu'il soit plus juste de parler de "respect".

En revenant à Shadakori pour cette étude relative à l'Observatoire de la décentralisation, ces deux éléments ont pesé sur notre approche du terrain. Il fallait avancer comme sur un champ "miné", en essayant de comprendre ce qui s'était joué en 1997 en marge et à la suite de l'enquête "pouvoirs locaux", sans pour autant oublier les objectifs de l'étude "Observatoire". Nous avons procédé (octobre 2001) à une mise à jour des données recueillies il y a cinq ans. Nos entretiens se sont déroulés à Shadakori, pour l'essentiel, Maradi, Gidan Rumji et Tsibiri. Ils ont été axés sur les institutions, les associations et les "intervenants" (services décentralisés et déconcentrés de l'Etat, projets, organisations non gouvernementales). Les entretiens se sont limités aux responsables et principaux animateurs de ces groupes stratégiques. Néanmoins, des contacts "informels" ont eu lieu avec d'autres acteurs de la scène cantonale, que ce soient des ressortissants du canton établis dans la région,

²⁷ Cf. Bierschenk et Olivier de Sardan : 1993. Ce protocole a été utilisé pour des recherches sur les pouvoirs locaux dans des sites ruraux ou urbains (petites villes) dans plusieurs pays africains.

²⁸ Lavigne Delville et al. : 2000.

des observateurs avertis de la politique locale ou de simples villageois connus lors de la première étude.

La question de l'étude de 1997 a surgi de manière imprévue. Certains villageois, alors interrogés sur la succession de projets à Shadakori, ont évoqué le contenu du rapport qu'ils n'avaient pas lu, mais dont ils avaient eu des échos plutôt "négatifs" de la part du projet recherche-action. En effet, il leur a été présenté comme un document pouvant nuire à la poursuite des actions suisses dans la région. Nous sommes alors revenu assez longuement sur les principales conclusions du rapport et les objectifs poursuivis par la recherche. Il ne nous a pas semblé que nos interlocuteurs aient accepté ou intégré nos explications. Nous avons noté aussi des confusions entre les fondements et les objectifs des deux enquêtes ("pouvoirs locaux" et "Observatoire LASDEL"). Nous avons continué à être perçu malgré nous comme un évaluateur des interventions mises en œuvre par la Coopération suisse à travers l'un de ses programmes (le PDLM).

Cette image est une représentation assez partagée chez la plupart des villageois enquêtés et chez les autorités coutumières. Même si elle n'apparaissait pas chez nos interlocuteurs "intervenants", que ce soit à Gidan Rumji, à Tsibiri ou à Maradi, cette image marque nos entretiens et apparaît dans les échos que nous en avons. Le fait d'en tenir compte s'est donc imposé dans notre démarche sur le terrain et a orienté notre approche méthodologique (types de questions, moments des entretiens, procédures d'entretien, lieux des entretiens, etc.). Une équipe du LASDEL travaillant sur la même problématique, mais sur un terrain différent, a été appelée "à la rescousse" pour varier les "focales" et accroître la triangulation des informations.

Après le premier séjour, une restitution des "résultats" (étude "Observatoire") à chaud a été organisée courant novembre 2002 au LASDEL. Un compte rendu alors rédigé par un des représentants de la Coopération suisse à la réunion, compte rendu dont nous n'étions pas responsable et sur lequel nous n'avons pas été consulté, a entraîné une série de réactions, parfois très poussées, voire prenant certaines libertés par rapport aux hypothèses de travail par nous avancées au cours de la réunion. C'est ainsi que nous avons été fortement interpellé par le responsable du PDLM à propos de cet écrit. L'image de l'évaluateur est devenue celle d'un "critiqueur" acerbe de personnes précises. Il a fallu tenir compte de cette donne, d'où la participation de deux enquêteurs, de niveau maîtrise (l'un connaissant parfaitement le terrain et l'autre expérimenté mais étranger au terrain), au cours de la seconde phase, afin d'ouvrir le terrain à d'autres yeux.

Cette seconde phase a porté quasi exclusivement sur la décentralisation et l'implication des ressortissants dans la vie publique du canton. Les deux enquêteurs ont mené seuls la quasi totalité des entretiens, à Shadakori, Tsibiri, Maradi et Niamey²⁹. Pour notre part, nous avons mené quelques entretiens au niveau de la Coopération suisse, que ce soit dans un cadre "formel" ou à d'autres occasions. Au total, nos interlocuteurs ont été recrutés parmi les leaders politiques locaux, les ressortissants, les villageois au fait de la politique locale, les techniciens "intervenants" intéressés par le processus de décentralisation et les autorités coutumières. Il n'y a pas eu que des entretiens ; des observations ont porté sur des réunions d'associations et de bureaux de représentations de partis politiques, sur le fonctionnement de la caisse populaire d'épargne et de crédit et sur des travaux collectifs convoqués par une autorité ou relatifs à des sociabilités villageoises. Il a été également fait un dépouillement de la littérature écrite sur Shadakori, particulièrement sur les aspects historiques et de développement.

²⁹ Par la suite, ce sont les enquêteurs qui ont transcrit la cinquantaine d'entretiens réalisés.

Tous ces détails nous paraissent utiles à être dits. Ils expliquent la configuration du rapport ainsi que les orientations analytiques que nous avons choisies.

Repères bibliographiques

Bierschenk, T. et Olivier de Sardan, J.-P., 1993

“ECRIS: Enquête Collective Rapide d’Identification des conflits et des groupes Stratégiques”,
Bulletin de l’APAD, 6 : 35-43.

BUCO-Niamey, 2001

Le coutumier juridique des départements de Dakoro, Gidan Rumji et Mayayi (région de Maradi). Parenté-nom- mariage-rupture du lien conjugal-succession-mode d'accès et usages du foncier rural – Rapport final, Niamey : BUCO, 61 p.

BUCO / PDLM, 2002

Bilan de gestion des mini adductions d'eau de Shadakori et Sabon Mashi, Maradi : CEH Sidi, 77 p.

CARE International au Niger, BARA/Université d'Arizona, 1997

Evaluation de la sécurité des conditions de vie dans le département de Maradi, Niamey : CARE/BARA, 269 p.

Diarra Doka, M., 2001

Evolutions à long terme de l'organisation sociale et économique dans la région de Maradi, Drylands research working paper, 26, Crewkerne : Dryland research, 35 p.

Diarra Doka, M., Alka, A., Saadou, I., 2001

Etude du contexte de Gidan Rumji, Niamey : BUCO/PDLM, 52 p. + annexes

Lavigne Delville, P., et al., 2000

Les enquêtes participatives en débat, ambition, pratiques et enjeux, Paris: GRET – Karthala – ICRA.

Mayaki, Y., 1998

Etude sur le financement local dans la région de Maradi, Niamey : PHNS-IUED, 36 p. + annexes

Olivier de Sardan, J.-P., 1984

Les sociétés songhay-zarma (chefs, guerriers, esclaves, paysans...), Paris : Karthala, 299 p.

Ramadier, J., 1955

Rapport de présentation de l’arrêté n° 2566/A.P.A. du 16 novembre 1955, Niamey : Territoire du Niger

Saadou, I., 1999

Dynamique associative dans les cantons de Shadakori et Sayi Sabuwa, Maradi : BUCO/PDLM, 34 p.

Souley, A., 1997

Shadakori : A gama, saraki da koperaci (enjeux autour des interventions extérieures dans un canton), Niamey : IRD/BUCO, 56 p.

Liste des sigles et acronymes

ACTN : Association des chefs traditionnels du Niger
APE : Association des parents d'élèves
ARCI : Association pour le rayonnement de la culture islamique
CARE : Cooperative for american relief everywhere
CDA : Chef de district agricole
CES : Collège d'enseignement secondaire
CFEPD : Certificat de fin d'études du premier degré
CIB : Cellule d'intervention de base
CLUSA : Cooperative ligue for United States of America
CMS : Centre de multiplication de semence
CPR : Centre de promotion rurale
CSI : Centre de santé intégrée
PAAPA : Projet d'appui pour l'amélioration des productions agricoles
PAF : Programme agroforestier
PASSPA : Projet d'appui à la sécurisation des systèmes de production agricole
PCN : Programme céréalière national
PDLM : Projet développement local Maradi
PDRM : Projet développement rural de Maradi
PEN : Programme engrais nigérien
PN7 : Projet n° 7
PRSAA : Programme de renforcement des services d'appui à l'agriculture
UNC : Union nationale de coopératives
SONITEL : Société nigérienne de télécommunication